



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1995/30/Add.1
24 avril 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session annuelle de 1995
5-16 juin 1995, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATION ET
QUESTIONS CONNEXES

Additif

PRINCIPALES RÉALISATIONS DU PROGRAMME

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. RESSOURCES DU PROGRAMME	1 - 4	3
II. PROGRAMMES DE PAYS ET PROGRAMMES MULTINATIONAUX . .	5 - 134	3
A. Bureau régional pour l'Afrique	5 - 22	3
B. Bureau régional pour les États arabes	22 - 46	8
C. Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique . .	47 - 80	13
D. Direction pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants	81 - 88	23
E. Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes	89 - 113	26
F. Division du programme mondial et du programme interrégional/Division de la science, de la technologie et du secteur privé	114 - 134	32

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Page</u>
III. RESSOURCES SPÉCIALES DU PROGRAMME	135 - 146	37
IV. FONDS GÉRÉS PAR LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT	147 - 191	42
A. Fonds d'équipement des Nations Unies	147 - 152	42
B. Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne	153 - 157	43
C. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	158 - 160	45
D. Volontaires des Nations Unies	161 - 171	46
E. Fonds pour l'environnement mondial	172 - 175	48
F. Protocole de Montréal	176 - 182	49
G. Capacités 21	183 - 191	50
V. AUTRES GRANDS FONDS ET PROGRAMMES	192 - 228	52
A. Coopération technique entre pays en développement	192 - 200	52
B. Assistance humanitaire	201 - 204	54
C. Bureau des services d'achats interorganisations	205 - 214	55
D. Bureau des services d'appui aux projets	215 - 223	58
E. Programme d'assistance au peuple palestinien .	224 - 228	60

I. RESSOURCES DU PROGRAMME

1. D'après les annonces de contributions faites en mars 1995 et les estimations pour les pays qui n'ont pu annoncer de contributions à ce jour, les contributions volontaires aux ressources de base du PNUD pour 1995 devraient s'élever à environ 937 millions de dollars, ce qui représente une faible augmentation de quelque 2 % imputable essentiellement à la dépréciation du dollar des États-Unis par rapport aux principales devises.

2. Ce montant de 937 millions de dollars est encore beaucoup plus faible que celui qu'avait prévu à l'origine le Conseil d'administration dans sa décision 90/34, dans laquelle il avait décidé d'appliquer un taux de croissance annuel de 8 % pour le cinquième cycle de programmation (1992-1996). Les contributions pour 1993 ont été inférieures de 15 % à celles de 1992 et les contributions pour 1994 ont légèrement dépassé celles de 1993. Si l'on se place dans le contexte de la décision du Conseil d'administration et que l'on suppose que les contributions pour 1996 seront légèrement supérieures à celles de 1995, le manque à recevoir pour le cinquième cycle serait de l'ordre de 1,5 milliard de dollars. En conséquence, le Conseil d'administration a décidé de réduire les chiffres indicatifs de planification (CIP) de 30 % par rapport aux montants fixés initialement.

3. Parmi les pays donateurs membres du Comité d'aide au développement (CAD) qui ont fait à ce jour des annonces de contributions, l'Espagne et le Portugal ont considérablement augmenté leur contribution, tandis que l'Allemagne, la Norvège, les Pays-Bas et la Suisse ainsi que les États-Unis d'Amérique ont maintenu leur contribution de 1995 au niveau de l'année précédente. D'autres pays donateurs membres du CAD n'ont pas encore confirmé le montant de leur contribution pour 1995.

4. Plusieurs pays où des programmes sont en cours ont notablement relevé leurs contributions, parmi lesquels le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Chine, la Colombie, l'Éthiopie, la Gambie, le Ghana, la Hongrie, l'Inde, le Lesotho, le Malawi, la Pologne, la République de Corée, la Roumanie, la Turquie et le Zimbabwe.

II. PROGRAMMES DE PAYS ET PROGRAMMES MULTINATIONAUX

A. Bureau régional pour l'Afrique

Aide du PNUD au développement en Afrique

5. La coopération du PNUD en Afrique vise essentiellement les objectifs suivants : d'abord aider les pays à définir leurs propres priorités et stratégies en matière de développement et à mobiliser des ressources pour les réaliser; ensuite, les aider à développer leurs capacités nationales de façon à pouvoir gérer leur propre développement; et enfin apporter un soutien direct au processus de développement et éliminer certains obstacles. Par l'intermédiaire de son bureau régional pour l'Afrique, le PNUD a continué en 1994 d'apporter un appui au secrétariat du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 dans le cadre essentiellement du projet qu'il fait exécuter par la Commission économique pour l'Afrique.

6. Renforcement des capacités propres à garantir un développement humain durable. La plupart des programmes de pays appuyés par le PNUD en Afrique mettent l'accent sur la mise en place et le renforcement de capacités nationales, notamment de capacités concernant la gestion économique de base, à savoir l'analyse des politiques, la planification, la programmation, la budgétisation, l'établissement de statistiques et la gestion de la dette. Une aide supplémentaire est apportée au renforcement des capacités par l'intermédiaire d'initiatives expressément lancées à cet effet, telles que l'Initiative pour le renforcement des capacités en Afrique, le Programme des études prospectives nationales à long terme et le mécanisme appelé "Analyses et programmation nationales de la coopération technique" (NATCAP).

7. L'Initiative pour le renforcement des capacités en Afrique vise à renforcer les capacités régionales et nationales de manière à permettre aux pays d'élaborer et de gérer leurs propres réformes économiques et de donner un caractère plus national à la planification à long terme du développement. En 1994, elle a permis d'exécuter 22 projets opérationnels dans 15 pays. Le programme "Études prospectives à long terme" a vu le jour en 1991 et vise à aider les pays d'Afrique à définir leurs priorités nationales de développement sur une période de 25 ans. En 1994, quatre pays – la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée-Bissau et Maurice – avaient considérablement avancé dans la formulation de leurs plans prospectifs à long terme. Sept autres – le Cap-Vert, le Mali, le Sénégal, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe – ont entamé l'étape préparatoire et ils achèveront leurs études prospectives à long terme en 1995. En ce qui concerne le mécanisme des NATCAP, une trentaine de pays ont adopté leur propre cadre directeur de coopération technique ou ont plus ou moins progressé dans la préparation d'un programme de coopération technique, le but étant dans les deux cas d'intégrer les ressources de la coopération technique dans le processus national de budgétisation.

8. Dans ce même contexte, le PNUD a en outre contribué à l'organisation en juin 1994 d'une réunion de haut niveau CAD/PNUD/Banque mondiale sur les moyens de donner à la coopération technique une efficacité accrue au cours des années 90, dans le cadre d'un effort visant à rendre opérationnels les principes directeurs concernant la coopération technique publiés par le CAD en 1991. Pour contribuer au renforcement des capacités nationales, le PNUD a considérablement réduit le nombre d'experts internationaux engagés à long terme pour ses programmes d'Afrique et a encouragé le recours aux compétences nationales dans ses activités de coopération avec les gouvernements et d'autres partenaires.

9. Conduite des affaires publiques. Travaillant en étroite liaison avec la Division de l'assistance électorale du Département des opérations de maintien de la paix, le PNUD a aidé l'Éthiopie, le Libéria, le Mozambique, l'Ouganda, le Tchad et le Togo à organiser leurs élections. Il a également facilité l'organisation d'une conférence des donateurs visant à mobiliser les ressources nécessaires pour revoir le recensement électorale de la Guinée équatoriale et créer au Malawi le secrétariat de l'assistance électorale des Nations Unies.

10. Lutte contre la pauvreté et renforcement du pouvoir d'intervention de la société civile. Le PNUD a collaboré avec d'importants partenaires en Gambie, en Guinée, au Malawi, en Tanzanie et au Zimbabwe, entre autres pays, pour mettre au point des formules participatives et novatrices de lutte contre la pauvreté,

l'accent étant mis sur le problème fondamental de l'accès aux services de base et aux structures du pouvoir. Au niveau communautaire, le PNUD continue à accorder, par l'intermédiaire de son Programme des partenaires du développement, des subventions directes aux initiatives novatrices prises par des collectivités en faveur du développement.

11. Afin d'évaluer et de suivre les progrès réalisés sur la voie du développement durable, plusieurs pays, oeuvrant en partenariat avec le PNUD, ont entrepris d'établir des rapports nationaux sur le développement humain. Au Botswana, le rapport national sur le développement humain a permis de démontrer l'ampleur et l'incidence de la pauvreté, qui est devenue par la suite une préoccupation nationale prioritaire. En 1994, le rapport a porté en outre sur les aspects du développement concernant l'environnement et il a servi de base à un plan d'action national en faveur du développement humain dans ce pays. Outre les initiatives actuellement en cours au Cameroun, au Ghana, en Guinée, en Namibie, au Malawi et en République-Unie de Tanzanie, de nouvelles opérations ont été lancées en 1994 au Lesotho, au Mali et au Kenya. On s'attache tout particulièrement à : a) assurer une large participation à l'élaboration du rapport national; b) ventiler de façon plus détaillée les données qui permettront de faire apparaître des disparités importantes entre régions et entre centres urbains et centres ruraux; et c) déceler les disparités fondées sur le sexe qui aboutissent à exclusion du processus de développement d'importants secteurs de la société.

12. Développement intégrant hommes et femmes. Le PNUD a mis en place un programme régional intégrant les hommes et les femmes, destiné aux centres africains de recherche et de formation. Ce programme, qui sera entrepris en collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et qui est essentiellement un projet pilote, doit permettre de mettre au point de nouvelles méthodes et d'affiner les approches existantes en vue de rationaliser les processus d'intégration des femmes dans le développement.

13. Le Bureau régional pour l'Afrique a engagé et poursuit avec des dirigeants, des décideurs et des partenaires du développement africains un dialogue pour les sensibiliser aux comportements discriminatoires fondés sur le sexe. On a formulé dans un certain nombre de pays, dont les Seychelles et la Guinée, des plans d'action nationaux qui se soucient tout particulièrement d'assurer l'équité entre les sexes. En Gambie, le PNUD soutient un programme qui vise à institutionnaliser la collecte de statistiques ventilées par sexe dans le cadre du programme de renforcement des capacités de gestion économique. Au Nigéria, un programme de 10,5 millions de dollars financé par les ressources spéciales du Programme (RSP) et portant sur l'intégration des femmes dans le développement doit permettre de prendre en compte dans la politique nationale les questions liées aux différences entre les sexes et de renforcer le pouvoir d'intervention des femmes dans le processus de développement du Nigéria.

14. Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, septembre 1995. La conférence régionale préparatoire, tenue à Dakar du 12 au 23 novembre 1994, a abouti à l'adoption de la Plate-forme d'action pour l'Afrique. Grâce à l'aide du PNUD, on a pu créer dans plus de 40 pays des comités préparatoires nationaux et 37 pays ont déjà établi leurs rapports nationaux à l'intention de cette conférence.

15. Secteur privé. En 1994, on a commencé à attacher une importance nouvelle aux initiatives du secteur privé en Afrique, une place particulière étant faite aux petites et moyennes entreprises (PME) et au développement de l'esprit d'entreprise. Un grand programme de développement des PME a été lancé au Nigéria et des programmes semblables se poursuivent en Côte d'Ivoire, au Kenya, au Malawi, au Niger et en République-Unie de Tanzanie notamment. Dans le cadre du mécanisme d'élaboration des projets en Afrique, qui vise à encourager les initiatives du secteur privé et l'esprit d'entreprise en Afrique, 27 projets ont été menés à bien pendant les 10 premiers mois de 1994, représentant un investissement total de 29 millions de dollars.

16. VIH/sida et développement. Une évaluation des rapports entre le VIH/sida et le développement entreprise en 1994 a montré que le PNUD avait permis de réaliser d'importants progrès en sensibilisant davantage le public à l'épidémie, qui exige une attention sans relâche. Le PNUD aide les réseaux nationaux et régionaux à créer un climat propre à susciter un vaste débat sur l'épidémie et à encourager des changements de comportement profonds sans crainte de récriminations. Dans cette évaluation, on se félicite en outre de l'aide apportée par le PNUD sur le plan technique et celui du renforcement des capacités locales à ses partenaires nationaux au Bénin, en Côte d'Ivoire et en République centrafricaine, et grâce à laquelle ont pu être mis en place des programmes nationaux efficaces eu égard aux dimensions sociales et économiques de l'épidémie. Le PNUD a engagé un processus de consultation avec ses principaux partenaires des institutions spécialisées afin de déterminer les grands domaines de collaboration et maximiser les effets de synergie des programmes concernant le VIH/sida. Cinq administrateurs de programmes nationaux VIH-développement ont été recrutés en 1994, l'objectif principal étant de renforcer les capacités de réaction du PNUD face à l'épidémie et d'aider les coordonnateurs résidents en facilitant la coordination à l'échelon national des programmes portant sur le VIH/sida.

17. Continuum secours d'urgence-aide au développement. Le PNUD a continué à appuyer les opérations de secours d'urgence en Afrique en 1994. En collaboration avec le Département des affaires humanitaires, il a apporté un soutien logistique aux opérations de secours au Libéria, et les a coordonnées. En Angola, où le coordonnateur résident est également coordonnateur de l'assistance humanitaire, le PNUD apporte son concours au Groupe de coordination de l'assistance humanitaire du Département des affaires humanitaires dans les domaines de la logistique, des ressources en personnel et des communications. Au Mozambique, le PNUD, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire, a été chargé de coordonner et de gérer l'aide des donateurs au titre du plan de réintégration des soldats démobilisés et de réintégration et de réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées. Après la liquidation de l'Opération des Nations Unies au Mozambique et le départ du Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à la mi-novembre, le représentant résident/coordonnateur résident du PNUD a assumé la responsabilité de la coordination des activités d'assistance humanitaire et des projets connexes précédemment menés par le Bureau. Au Rwanda, le PNUD a joué un rôle de premier plan dans la coordination des opérations de secours et d'urgence durant les premières phases de la crise liée à la situation des réfugiés et il continue à apporter un appui aux opérations d'assistance humanitaire, ayant nommé à cet effet un représentant

résident adjoint pour l'assistance humanitaire. En outre, le PNUD a mené les préparatifs des opérations de redressement et de reconstruction qui ont abouti à la tenue d'une table ronde en janvier 1995. Au Zaïre, le coordonnateur résident est en outre coordonnateur de l'assistance humanitaire, et il apporte, par le biais du Groupe de coordination des secours d'urgence et de l'aide du PNUD, un soutien logistique aux opérations en faveur des réfugiés rwandais dans la province de Kivu.

18. Protection de l'environnement et gestion des ressources naturelles. La gestion de l'environnement, notamment sa conservation et la lutte contre la pollution et la désertification, a figuré dans de nombreux programmes de pays. Le PNUD a prêté son concours, en coopération avec la Banque mondiale, à l'élaboration et à l'examen d'un certain nombre de plans nationaux d'action en faveur de l'environnement, notamment au Cameroun, au Swaziland et en Zambie. Les pays d'Afrique australe ont bénéficié d'une formation visant à leur permettre de se doter de capacités nationales d'examen, de planification et d'application des politiques d'environnement, et un programme d'étude du droit de l'environnement a été mis en place en Afrique orientale avec le soutien de Capacités 21. Dix-huit autres projets environnementaux bénéficient de l'assistance du Fonds pour l'environnement mondial. En 1994, 10 de ces projets ont été menés à bien, ce qui porte leur total à 14. L'aide supplémentaire apportée en 1994 par le Fonds pour l'environnement mondial s'est élevée à 1 125 000 dollars et a porté sur trois nouveaux projets, comprenant l'établissement de priorités en faveur de la biodiversité à Madagascar, la protection du milieu marin à l'échelle de la collectivité en Érythrée et des activités destinées à atténuer les conséquences sur l'environnement des flux de réfugiés rwandais au Zaïre oriental. Le PNUD a contribué à l'organisation du Colloque des maires, qui a rassemblé des maires venus du monde entier, notamment d'Afrique, pour discuter des problèmes d'environnement urbain. On a désigné dans chacun des 45 bureaux de pays implantés en Afrique des centres de liaison chargés de promouvoir, élaborer et appuyer des programmes de protection de l'environnement. En outre, dans 14 bureaux de pays, on a recruté des conseillers autochtones spécialistes du développement durable, afin de permettre au PNUD de renforcer sa capacité d'appui aux politiques et programmes environnementaux.

Mécanismes de collaboration avec les pays visés par les programmes

19. Tables rondes et coordination de l'aide. En 1994, le PNUD a organisé cinq tables rondes à Genève et 12 consultations sectorielles dans différents pays de l'Afrique subsaharienne. Des tables rondes ont été organisées à l'intention de la Gambie, de la Guinée-Bissau, du Mali, de la République centrafricaine et des Seychelles. Les questions abordées lors des consultations sectorielles allaient de l'agriculture (Burkina Faso, Comores et Érythrée) à la mise en valeur des ressources humaines (Bénin, République centrafricaine et Seychelles) et aux incidences sociales des politiques d'ajustement (Bénin, Congo, Gabon, Tchad et Togo).

20. La coordination de l'aide entre institutions spécialisées des Nations Unies a été assurée avec efficacité par le biais des réunions mensuelles des responsables des institutions au niveau local. Elle a été en outre facilitée par l'introduction du nouvel instrument qu'est la note stratégique de pays. Le

/...

Burkina Faso, le Kenya, Maurice, le Mozambique et la Zambie sont parmi les pays qui ont le plus progressé, en 1994, dans la rédaction de leur note stratégique de pays. Des progrès considérables ont été réalisés dans la mise en place de comités extérieurs des Nations Unies.

21. Exécution nationale. Sur la totalité des projets nouveaux approuvés pour 1994, les descriptifs de projet ont été signés pour 102 projets, évalués à 63,8 millions de dollars, dont 51 projets (soit 50 %), représentant un montant estimatif de 35,3 millions de dollars, ont été exécutés par le pays même. On pense que ce nombre augmentera notablement lorsque les descriptifs des autres projets approuvés auront été signés et les montants correspondants comptabilisés.

B. Bureau régional pour les États arabes

22. En 1994, dans le cadre du processus général de transition du PNUD, le Bureau régional pour les États arabes a fait l'objet d'une restructuration destinée à rendre ses interventions mieux adaptées aux besoins de ses membres. Deux divisions se partagent la responsabilité des programmes de pays : l'une est chargée des pays de l'Afrique du Nord et des pays de la région classés parmi les pays moins avancés, et l'autre s'occupe des pays du Golfe figurant parmi les contributeurs nets et des pays arabes à revenu intermédiaire de l'Asie de l'Ouest. La Division du programme régional, de l'analyse des politiques et des activités d'appui est chargée de mettre au point des projets qui portent sur des questions de développement présentant un caractère prioritaire pour la région et sont susceptibles d'accroître, grâce à la coopération entre pays, l'efficacité des efforts de développement déployés au niveau national.

23. En outre, la gestion du programme multinational des États arabes a été entièrement décentralisée et confiée aux bureaux extérieurs. Seules les fonctions relatives à la programmation régionale, à la gestion financière et à la collecte d'informations sur les ressources et les programmes continuent d'être assurées au niveau central. Afin de faciliter cette décentralisation, le Bureau régional pour les États arabes a organisé, fin novembre 1994, un atelier d'information et de formation à l'intention de fonctionnaires nationaux de huit bureaux de pays nommés à la fonction récemment créée de représentant résident principal chargé des projets.

24. Programmes de pays et programmes multinationaux. En 1994, les États arabes ont entamé l'examen à mi-parcours de leurs programmes de pays. La plupart des réunions consacrées à cet examen (au nombre de 13) seront organisées en 1995, mais à en juger par les documents de synthèse et les conclusions des réunions qui se sont déjà tenues, l'orientation générale des programmes restera inchangée jusqu'à la fin du cycle actuel, et l'accent sera mis tout particulièrement sur l'appui aux réformes macro-économiques et administratives, ainsi que sur certaines questions sociales. Dans les débats comme dans la documentation, l'environnement et le développement humain apparaissent de plus en plus comme des volets prioritaires de la coopération entre les États Membres et les organismes des Nations Unies (sept pays de la région ont décidé de rédiger des notes de stratégie nationale).

25. En Tunisie, le PNUD a examiné le programme de pays en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Il s'agissait de la première expérience de cette nature dans la région, et le Gouvernement l'a accueillie avec satisfaction dans le contexte des mesures préparatoires à l'établissement de la note de stratégie nationale. L'une des recommandations formulées à l'issue de cet examen conjoint préconise que la note de stratégie nationale repose sur la notion de développement humain durable et les moyens d'assurer ce développement.

26. Des progrès ont été réalisés dans les travaux préparatoires au lancement des trois sous-programmes régionaux prévus pour 1994-1996, à savoir le programme relatif au développement humain durable, le programme relatif à l'intégration économique et au commerce, et le programme relatif à l'utilisation durable de l'énergie. Dans ce contexte, une réunion d'experts du PNUD et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) s'est tenue en juin 1994; les participants y ont examiné les moyens d'élaborer une stratégie de développement humain durable pour la région.

27. Exécution nationale. Les projets et programmes exécutés à l'échelon national représentent environ 36 % des ressources affectées par le PNUD à la région. Pour ce qui est des projets multinationaux également, les organisations intergouvernementales régionales assument de plus en plus souvent la responsabilité de l'exécution. Certaines des initiatives les plus importantes prises dans la région, par exemple le programme de développement régional au Soudan et le projet régional relatif à la sécurité alimentaire et à l'eau, sont exécutées sur le plan national.

28. Appui aux réformes macro-économiques et à la gestion des affaires publiques. Les États Membres de la région ont continué d'accorder une large place à l'amélioration de leurs performances économiques et de leurs services publics. Nombre d'entre eux ont demandé l'assistance du PNUD. Ainsi, en Algérie, le PNUD a appuyé les efforts déployés par le Gouvernement pour élaborer et amorcer la mise en place du programme de réforme socio-économique; au Liban, il a soutenu les réformes administratives et budgétaires entreprises par le Gouvernement et prêté son concours au Ministère des finances pour le recouvrement de l'impôt et la gestion et l'administration des finances publiques. Au Koweït, c'est par l'intermédiaire du Programme de renforcement des capacités de gestion que le PNUD collabore avec la Commission de la fonction publique, dont il renforce les capacités en matière de gestion, de contrôle et d'appui technique aux organismes gouvernementaux chargés de la mise en oeuvre du plan de développement des capacités administratives. En Égypte, il continue à jouer un rôle essentiel dans le renforcement des capacités institutionnelles du Gouvernement de manière à lui permettre de mieux gérer divers aspects du programme de réforme. En Syrie, le PNUD a été prié de proposer des méthodes de restructuration des entreprises publiques propres à accroître leurs performances.

29. Développement humain durable. En 1994, nombre des discussions qu'a tenues le PNUD avec les pouvoirs publics et divers groupes sociaux dans les pays arabes ont été axées sur la notion de développement humain durable et les moyens propres à réaliser cet objectif. En Égypte, le PNUD a appuyé l'établissement du premier rapport national et l'élaboration de la première stratégie nationale

relatifs au développement humain. Le niveau de développement des 26 gouvernorats du pays est quantifié dans ce rapport, dont la publication a été suivie d'une table ronde des gouverneurs égyptiens; ces derniers ont examiné les conclusions du rapport et ont appuyé les changements proposés quant aux méthodes visant à déterminer les besoins de développement, répartir les ressources, et arrêter les priorités en la matière. Le PNUD participe actuellement à l'élaboration et à la mise en place d'une stratégie de développement humain durable conçue en fonction des besoins des collectivités et fondée sur la participation d'organismes d'intérêt collectif de tout le pays. Lors d'un atelier régional, le Bureau régional pour les États arabes fera part de l'expérience égyptienne aux pays intéressés. Dix autres pays de la région ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour l'établissement de rapports nationaux sur le développement humain durable; cet effort est financé grâce aux ressources spéciales du programme (RSP) et repose sur une étroite collaboration entre le Bureau régional pour les États arabes et le Bureau des politiques et de l'appui aux programmes.

30. Protection des groupes vulnérables. Les groupes défavorisés, notamment les pauvres et les femmes, sont demeurés au centre de la coopération du PNUD avec les pays de la région. En Somalie, 400 femmes ont participé au plan de crédit Bosteia, mis en oeuvre à Bosaso avec le concours du PNUD. Dans le cadre de ce projet, les prêts accordés à des femmes travaillant sur le marché local ont pu être totalement remboursés, et celles-ci ont bénéficié d'une formation à la gestion des entreprises et à la comptabilité de base.

31. Le Centre des femmes arabes pour la formation et la recherche a été créé à Tunis en 1994. Le PNUD, le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND), l'Union européenne, le FNUAP et la Fédération internationale pour la planification familiale participent à son financement. Grâce à ses activités de formation, de recherche, de coordination et d'information, ainsi qu'à ses services consultatifs, ce centre régional constituera une source permanente de connaissances et de compétences en ce qui concerne les questions intéressant les femmes.

32. Une formule fondée sur la participation des collectivités, qui a déjà fait ses preuves au Soudan, dans le cadre du Programme de développement régional, ainsi qu'en Somalie, a également été mise à l'essai en Tunisie. S'inspirant d'un atelier sur la réduction de la pauvreté et la participation des collectivités organisé à Dhaka (Bangladesh), le PNUD et le Gouvernement tunisien ont lancé une initiative qui permet aux bénéficiaires d'utiliser le budget qui leur est alloué pour exécuter leurs propres projets de développement communautaire.

33. En Égypte, c'est avec l'appui du PNUD que le Fonds social pour le développement a continué de protéger les groupes vulnérables contre les conséquences initiales préjudiciables du programme de réformes économiques et d'ajustement structurel mis en oeuvre dans le pays. En novembre 1994, plus de 210 projets, représentant un montant total de 375 millions de dollars, étaient en cours d'exécution.

34. Dans le domaine de l'emploi, le Bureau régional pour les États arabes a fourni aux pays de la région, dans le cadre du programme régional, des conseils sur les politiques à adopter en ce qui concerne la gestion de la main-d'oeuvre et les travailleurs migrants. Au Koweït, il a aidé l'Agence pour l'enseignement appliqué et la formation à développer ses capacités en matière de planification stratégique, ce qui permettra de créer davantage d'emplois pour les nationaux koweïtiens. La Syrie a bénéficié d'une assistance devant lui permettre d'aligner ses normes de sécurité du travail sur les pratiques internationales, ce qui pourrait faciliter la pénétration des produits syriens sur les marchés internationaux où les importations de produits industriels sont assujetties à des critères très stricts, et contribuer de la sorte à développer l'emploi et les exportations.

35. Développement durable. Plusieurs initiatives appuyées par le PNUD avaient pour objectif de protéger et préserver l'environnement dans les pays arabes. Par l'intermédiaire du Fonds pour l'environnement mondial, le PNUD a prêté son concours, à raison d'environ 20 millions de dollars, à des projets nationaux et régionaux et à des études de préinvestissement, notamment en Algérie, en Égypte, en Jordanie, au Maroc, au Soudan, en Syrie, en Tunisie et au Yémen. En outre, les bureaux du PNUD et leurs partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux ont participé à un processus de sensibilisation et de programmation qui a abouti à l'élaboration d'un grand nombre de projets susceptibles d'être financés par le Fonds pour l'environnement mondial, pour un montant total de 30 millions de dollars.

36. Le PNUD s'est employé à renforcer les capacités nationales du Bahreïn, des Émirats arabes unis, du Koweït et de la Syrie en matière de gestion et de protection de l'environnement. Au Liban, l'assistance que le PNUD fournit par l'intermédiaire du programme Capacités 21 contribue à la prise en compte des questions écologiques dans les programmes de reconstruction à court terme et dans les stratégies nationales de développement à long terme.

37. La mise en oeuvre du Programme de constitution de réseaux pour le développement durable a atteint divers stades en Égypte, au Liban, au Maroc, en Syrie et en Tunisie. Ce programme consiste à créer des centres d'information nationaux en liaison informatique avec des institutions nationales actives dans le domaine du développement, ainsi qu'avec des organismes nationaux et étrangers qui fournissent des informations sur le développement écologiquement rationnel.

38. Sur le plan régional, le PNUD a continué d'appuyer deux projets portant sur le développement des capacités nationales en matière de gestion des ressources et de protection de l'environnement; l'un porte sur la création d'un réseau régional pour le développement de l'irrigation et l'amélioration de la gestion de l'eau dans les exploitations agricoles, et l'autre sur la mise au point de nouvelles techniques de gestion des ressources en eau. La deuxième phase du programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement dans la Méditerranée, financé par le PNUD, la Banque mondiale, la Commission des communautés européennes et la Banque européenne d'investissement, a été menée à bonne fin en 1994. Ce programme facilite l'échange d'informations sur le développement écologiquement rationnel entre les pays de la Méditerranée, dont il coordonne les activités de sensibilisation, de formation et de sélection des projets d'investissement dans le domaine de l'environnement.

39. Dans le cadre de son programme de gestion urbaine, le PNUD a appuyé le développement urbain durable en Égypte, aux Émirats arabes unis, en Jordanie, au Liban, au Maroc, au Qatar, en Tunisie et au Yémen. Reposant sur une approche décentralisée et participative, ce programme porte sur des questions urbaines prioritaires telles que l'aménagement des terres, l'infrastructure et l'environnement, les finances et l'administration municipales, la réduction de la pauvreté, le développement des entreprises et la protection du patrimoine.

40. Préparation du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Ces deux manifestations ont donné au PNUD l'occasion d'élargir sa coopération avec les pays de la région et de créer des partenariats avec des institutions gouvernementales, des groupements sociaux, des dirigeants politiques et des intellectuels. En général, les représentants résidents se sont associés aux comités nationaux pour la préparation de ces conférences et le PNUD a financé ou cofinancé avec d'autres organismes des Nations Unies les réunions préparatoires que les gouvernements et les ONG ont organisées et les études qu'ils ont effectuées. En coopération avec la CESAO, le PNUD a contribué à l'organisation de deux réunions régionales consacrées à l'élaboration des plates-formes régionales pour le Sommet mondial et la Conférence.

41. Continuum secours d'urgence-aide au développement. En 1994, les activités du PNUD dans les pays arabes ont principalement consisté à rechercher les moyens d'intervenir efficacement dans les situations d'urgence, ainsi qu'avant et après les crises. Dans un certain nombre de pays, ces activités ont cependant été réduites à la suite de circonstances de plus en plus difficiles qui ont entravé la coopération technique et, dans certains cas, en raison des sanctions imposées par le Conseil de sécurité.

42. En Somalie, le PNUD a dû continuer de s'acquitter de diverses tâches allant de l'assistance à la reconstruction et au développement, dans des circonstances politiques et sociales très difficiles et dans des conditions de sécurité précaires, aux activités d'appui aux efforts de coordination de l'aide. Il a poursuivi ses programmes de reconstruction et de démobilisation au nord-est et au nord-ouest du pays, régions relativement calmes, tandis qu'à Mogadishu, il a maintenu ses efforts visant à assurer l'approvisionnement en eau, service essentiel. En octobre 1994, en collaboration avec le Département des affaires humanitaires, le PNUD a convoqué une réunion de coordination des Nations Unies afin de planifier la période suivant la fin de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM). Les participants à cette réunion ont confirmé leur volonté de poursuivre les efforts déployés dans le pays sur le plan de l'assistance humanitaire et de la reconstruction et ont décidé de créer l'Équipe de coordination des Nations Unies, dirigée par le PNUD et chargée d'améliorer la coordination entre les organismes des Nations Unies après le départ de l'ONUSOM. Le PNUD a participé activement à la préparation de l'Appel global interorganisations pour la Somalie pour la période allant de janvier à juin 1995.

43. Le PNUD a joué un rôle actif dans la préparation de l'Appel global interorganisations pour la Somalie. Le Groupe des activités d'urgence a contribué à une coordination efficace de l'aide fournie par la communauté internationale pour faire face à la situation d'urgence complexe dans ce pays.

Le Programme de développement régional a constitué un excellent exemple de la façon dont on peut renforcer l'action des collectivités dans un environnement vulnérable et exposé aux catastrophes naturelles.

44. Au Yémen, le PNUD a maintenu sa présence dans le pays pendant la période difficile de la guerre civile. Son action a permis de mettre au point à bref délai l'Appel global pour l'assistance humanitaire d'urgence au Yémen; il a contribué au lancement officiel de cet appel et continue de mobiliser des ressources destinées au rétablissement des services essentiels, en particulier l'approvisionnement en eau.

45. À la demande du Gouvernement de Djibouti, le Secrétaire général a prié le PNUD de diriger la mission interorganisations des Nations Unies chargée d'évaluer les besoins de ce pays sur le plan de l'assistance humanitaire, de la reconstruction et du développement, au lendemain d'un conflit interne et de catastrophes naturelles conjugués à une situation toujours critique dans la corne de l'Afrique. En application des recommandations formulées à l'issue de cette mission, le PNUD a entrepris la préparation d'une table ronde sur la situation à Djibouti. Cette réunion est prévue pour mai 1995 et devrait permettre de mobiliser des ressources supplémentaires destinées à la mise en oeuvre du programme d'action pour le relèvement et la reconstruction du pays.

46. Dans le cadre d'une initiative menée conjointement par le Bureau régional pour les États arabes et le Bureau régional pour l'Afrique, le PNUD a lancé divers programmes en faveur des populations déplacées afin de faire face à la crise de plus en plus grave entraînée par les importants mouvements migratoires forcés qui se sont produits dans la corne de l'Afrique. Par ailleurs, en collaboration avec divers organismes des Nations Unies, il élabore un cadre régional destiné tout à la fois à répondre aux besoins humanitaires à court terme dans la corne de l'Afrique et à remédier aux causes structurelles des déplacements de population dans cette région.

C. Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique

47. Le PNUD continue de faire face aux tâches difficiles mais exaltantes qu'appellent les conditions économiques, sociales et environnementales très diverses de la région de l'Asie et du Pacifique. L'arrivée du nouvel Administrateur associé et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAB) et la définition des nouveaux mandats qui viennent d'être confiés au PNUD par le Conseil d'administration, notamment dans la décision 94/14 qu'il a prise en réponse au rapport de l'Administrateur intitulé "Initiatives pour le changement" (DP/1994/39), ont donné un nouvel élan aux efforts que déploie le Bureau pour promouvoir un développement durable axé sur l'homme dans la région, à une époque où celle-ci doit faire face aux difficultés associés à l'essor qu'elle connaît. Le nombre des divisions de pays du BRAB a été réduit de trois à deux, de manière à ce que le siège puisse appuyer avec plus d'efficacité les bureaux de pays, conformément à la stratégie budgétaire d'ensemble du PNUD.

48. Programmes de pays. Le PNUD a joué un rôle déterminant, tant sur le plan fonctionnel que sur le plan pratique, dans la préparation de la deuxième réunion du Comité international pour le relèvement et la reconstruction du Cambodge, qui

s'est tenue à Tokyo, en mars 1994. Par la suite, le Conseil d'administration, à sa troisième session ordinaire de 1994, a approuvé le premier programme de pays pour le Cambodge (octobre 1994-décembre 1996).

49. Les préparatifs du cadre de la coopération technique du PNUD pour l'Indonésie (1995-1999) ont commencé au début de 1994, à la suite de l'examen à mi-parcours du quatrième programme de pays. Le cadre, qui s'inspire des priorités énoncées dans le sixième plan quinquennal de l'Indonésie (REPELITA VI 1994-1999) ainsi que dans le projet de note de stratégie, a proposé une nouvelle approche pour la programmation de la coopération du PNUD après 1996. Il a été examiné et approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1995.

50. Examens à mi-parcours. Six examens à mi-parcours ont été menés à bien en 1994 (Bangladesh, Îles Cook, Inde, Samoa occidental et programmes sous-régionaux d'Asie du Sud-Est et du Pacifique). En outre, des documents conjoints de synthèse ont été préparés pour les examens à mi-parcours de sept autres programmes de pays (Kiribati, Malaisie, Népal, Îles Salomon, Sri Lanka, Tuvalu et Viet Nam), et pour le cinquième programme multinational.

51. Exécution nationale. Quatre-vingts projets devant faire l'objet d'une exécution nationale ont été approuvés en 1994, pour un montant de 58 millions de dollars environ, soit 69 % de l'ensemble des nouveaux projets approuvés durant l'année et 44 % de leur valeur totale. Ces chiffres reflètent une amélioration par rapport à ceux du quatrième cycle (1987-1991), pendant lequel les projets de ce genre ne représentaient que 12 % de la valeur totale de tous les projets pour cette période. La Chine et l'Inde continuent de se situer au premier rang en ce qui concerne l'exécution nationale, cette modalité représentant pour le cinquième cycle (1992-1996), 32 % de l'ensemble des projets approuvés pour les deux pays et près de 50 % de leur valeur totale.

52. Ressources. À la fin de 1994, les CIP de la région étaient estimés à 1,3 milliard de dollars pour le cinquième cycle de programmation (1992-1996), auxquels devraient s'ajouter, pour la même période, 200 millions de dollars supplémentaires provenant des contributions au titre de la participation aux coûts, des ressources spéciales du Programme, des services d'appui technique et des fonds d'affectation spéciale. Pour la période 1992-1994, le montant total des dépenses consacrées aux projets s'élève pour la région à 837 millions de dollars – dont 268 ont été dépensés en 1994 – la moitié de ce montant correspondant approximativement aux 125 nouveaux projets approuvés pour la région en 1994.

53. Coordination de l'aide. En 1994, le PNUD a assuré la présidence de deux tables rondes dans la région, l'une consacrée au Laos, tenue en juin, et l'autre aux Maldives, tenue en septembre, dans le cadre desquelles des contributions d'environ 500 millions et 100 millions de dollars respectivement ont été annoncées. Les derniers préparatifs de la table ronde pour le Bhoutan (qui s'est tenue en janvier 1995) ont par ailleurs été arrêtés. L'aide-mémoire fait état des discussions tenues avec le Gouvernement royal du Bhoutan sur l'état

d'avancement des préparatifs et les recommandations concernant les stratégies à adopter à l'égard des questions prioritaires du développement, l'objectif étant avant tout de renforcer les efforts déployés sur le plan national en vue de la coordination de l'aide et de la gestion des ressources financières et humaines.

54. Le PNUD a participé activement à plusieurs réunions de groupes consultatifs en 1994 et a, à cet égard, fourni un appui aux Gouvernements indonésien, philippin et vietnamien. À la réunion du Groupe consultatif sur les Philippines, le rapport sur le développement humain aux Philippines pour 1995, parrainé par le PNUD, a été le principal document de fond du débat sur le point de l'ordre du jour se rapportant au développement durable. Dans sa déclaration, le PNUD a mis l'accent sur l'atténuation de la pauvreté, les disparités régionales dans le développement rural ainsi que les effets de la dégradation de l'environnement et d'une croissance démographique élevée sur la réalisation des objectifs de développement.

55. Notes de stratégie nationales. La note de stratégie pour la Thaïlande a été terminée au début de 1994. Des projets de note font l'objet d'une dernière série de consultations internes au niveau national et attendent l'autorisation définitive des Gouvernements chinois, indonésien, pakistanais, philippin, sri-lankais et vietnamien. Des consultations avec les gouvernements et la communauté des donateurs sur l'établissement de notes se déroulent actuellement au Cambodge, dans les Îles Cook, à Fidji, en Inde, aux Maldives, à Myanmar, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Samoa.

56. Rapports sur le développement humain. Trois rapports sur le développement humain ont été établis en 1994, à savoir par le Bangladesh, les pays insulaires du Pacifique et les Philippines. Pour appuyer les initiatives en faveur du développement humain dans les pays insulaires du Pacifique, le PNUD, en collaboration avec le secrétariat du Forum du Pacifique et d'autres organismes des Nations Unies, a parrainé l'établissement d'un rapport sur le développement humain dans le Pacifique pour 1994. Cet exercice a permis d'analyser l'état actuel du développement humain dans ces pays et défini des stratégies de développement au sens large du terme qui tiennent compte des spécificités socio-économiques, de la fragilité des écosystèmes et de la base étroite en ressources naturelles sur laquelle reposent les économies de ces îles. À la lumière de cette analyse, une réunion de hauts fonctionnaires gouvernementaux des pays insulaires du Pacifique, tenue en mai 1994, a pu souscrire à la Déclaration de Suva sur le développement humain durable dans le Pacifique, qui a été adoptée lors de la Réunion ministérielle des pays du Forum du Pacifique, tenue en août 1994. Les pays insulaires du Pacifique et la communauté des donateurs font maintenant face à la tâche difficile consistant à traduire ces stratégies en actions concrètes au niveau des pays en vue de susciter une croissance économique diversifiée qui tienne compte de la nécessité tant d'utiliser de manière judicieuse et durable des ressources naturelles limitées que d'assurer l'équilibre d'écosystèmes fragiles.

57. Initiatives multinationales et coopération Sud-Sud. Une brève analyse des travaux effectués actuellement pour appuyer la coopération Sud-Sud et la coopération technique entre pays en développement (CTPD) en Asie et dans le Pacifique fait ressortir le rôle de premier plan que joue le PNUD en offrant un environnement neutre, de nature à favoriser un débat ouvert et la négociation;

en assurant un appui technique extérieur et l'examen multidisciplinaire des cadres dans lesquels s'inscrivent les orientations et les programmes; en finançant et en facilitant les échanges techniques et la tenue de séminaires et de conférences de haut niveau (en 1994, la région a accueilli 10 ateliers et colloques sous-régionaux liés à la CTPD); en fournissant un soutien initial aux secrétariats, mécanismes et réseaux de consultation qui se lancent au niveau sous-régional; en favorisant la recherche et la formation, en facilitant l'expérimentation par la fourniture de sites de démonstration; et en jouant un rôle de catalyseur et de coordonnateur des ressources supplémentaires accordées par des donateurs à l'appui de ces efforts. Le mécanisme essentiel par lequel l'action du PNUD s'est exercée en 1994 a été le cinquième programme multinational (1992-1996), axé sur les trois thèmes du développement humain : la lutte contre la pauvreté, la gestion et la réforme de l'économie, et la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

58. En juin 1994, un programme d'appui technique du PNUD représentant 5,7 millions de dollars a été conclu entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et le PNUD, dans le cadre duquel le PNUD renforcera la coopération entre pays de l'ANASE pour ce qui est du commerce, des investissements, de l'environnement et de la mise en valeur des ressources humaines, notamment en facilitant les échanges techniques et en encourageant le renforcement de la capacité institutionnelle aux niveaux national et sous-régional. L'agent d'exécution est le secrétariat de l'ANASE, qui assure également la réalisation du programme. Parallèlement et avec le soutien des pays de l'ANASE, le PNUD contribue à l'élargissement de l'ANASE de manière à ce que les pays voisins de l'Asie du Sud-Est puissent en devenir membres.

59. À la suite de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue à la Barbade du 26 avril au 6 mai 1994, le PNUD a été chargé de prendre la tête de l'action menée pour promouvoir la coopération technique entre ces pays. Les gouvernements de plusieurs pays insulaires du Pacifique et des Maldives, ainsi que les organisations régionales du Pacifique, ont participé au processus de suivi qui visait à déterminer s'il était faisable de renforcer la CTPD entre les petits États insulaires en développement. L'étude de faisabilité qui a été réalisée a débouché sur une proposition de programme d'un montant de 3,2 millions de dollars pour appuyer ces efforts.

60. Programmes de développement ponctuels. Cinq pays – Chine, République populaire démocratique de Corée, Mongolie, République de Corée et Fédération de Russie – participent au Programme de développement de la région du fleuve Tumen dans le cadre duquel ils unissent leurs efforts pour étudier la faisabilité d'activités communes de développement économique dans la région du fleuve Tumen, en Asie du Nord-Est. Au cours de l'année écoulée, le Programme a permis aux pays de dégager une vision et une stratégie communes pour la promotion et le développement des zones frontalières que se partagent la Chine, la République populaire démocratique de Corée et la Fédération de Russie le long du fleuve. Il a également offert un cadre neutre à l'intérieur duquel les pays ont pu débattre et s'entendre sur un ensemble de dispositions juridiques et institutionnelles propres à faciliter les activités ci-dessus ainsi que sur un mécanisme de consultation collectif chargé de vérifier l'évolution générale et

le déroulement des activités du Programme. On a proposé de conclure des accords internationaux ayant pour objet de créer une commission consultative pour l'Asie du Nord-Est et un comité de coordination pour le développement économique de la région du fleuve Tumen. Une stratégie de développement régional détaillée de la région a été élaborée avec la participation d'experts techniques appartenant aux cinq pays participants et a été approuvée par les gouvernements concernés.

61. Le PNUD a apporté un appui à l'action menée en Asie du Sud-Est en vue d'assurer la croissance et un développement durable dans le bassin du Mékong, notamment en renforçant des capacités générales du secrétariat du Mékong. À l'heure actuelle, la coopération technique que le PNUD a fournie à ce titre représente au total près de 50 millions de dollars, dont 3 millions fournis au titre du cycle actuel de programmation (1992-1996). Le PNUD a également joué un rôle essentiel dans la mobilisation de ressources extérieures supplémentaires représentant un montant d'environ 600 millions de dollars. En 1994, l'appui du PNUD s'est concentré sur l'étape cruciale des négociations intergouvernementales sur le nouvel accord du Mékong, lequel a été signé le 5 avril 1995 par des représentants ministériels des Gouvernements cambodgien, lao, thaïlandais et vietnamien. Le nouveau cadre de coopération permettra de recentrer les activités futures du programme et facilitera l'exécution des efforts communs sur les plans bilatéral et multilatéral en vue du développement durable du bassin du Mékong. À l'heure actuelle, l'appui porte essentiellement sur la modernisation des systèmes d'information du secrétariat du Mékong, sur la mise à jour du plan indicatif du bassin, sur l'extension du réseau hydrométéorologique, sur la mise en valeur des ressources humaines, sur la réalisation d'études sur l'aménagement hydro-électrique du cours principal, et sur l'assistance à prêter au Cambodge pour l'aider à exécuter des études spécifiques sur les activités de secours et de réorganisation.

62. Les femmes et le développement. Au Népal, le tourisme, qui vient au troisième rang des sources de devises étrangères, est le secteur le plus susceptible d'augmenter quelque peu les ressources des zones isolées et d'y créer des emplois. Dans les zones rurales, le chômage et le sous-emploi chez les femmes sont les plus élevés du pays. Par le biais du projet de promotion de l'esprit d'entreprise des femmes népalaises dans le domaine du tourisme, le PNUD fournit un appui de programme visant à renforcer les capacités de production des femmes rurales et à faciliter à celles-ci l'accès aux entreprises ne nécessitant pas de gros investissements. En octobre 1994, cette initiative a fait l'objet d'une évaluation approfondie qui a fait ressortir que le projet correspondait à un domaine prioritaire de développement du pays. Il a eu principalement pour effet de diversifier les capacités de près de 700 femmes rurales et d'élargir leur accès à l'emploi. Le projet a également mis en route un processus de renforcement des capacités institutionnelles des organisations non gouvernementales partenaires qui étaient chargées d'offrir une formation. Il ressort également de l'évaluation que la situation des femmes chefs d'entreprise dans leurs milieux professionnel et familial et le rôle qu'elles y jouent se sont améliorés et que le niveau de vie de leur famille s'est considérablement élevé au cours des deux dernières années. Le programme se penche également sur la question de la pauvreté et de l'équilibre écologique en accordant une attention particulière à l'impact du secteur touristique sur l'environnement local.

63. Décentralisation et développement participatif. À Sri Lanka, le deuxième programme de développement rural intégré de Badulla, auquel le PNUD apporte un appui, vise à renforcer le rôle des petites collectivités et à les mettre en liaison avec les grands services des secteurs public et privé. Tout en renforçant les capacités des administrations locales, le projet a mobilisé plus de 700 groupes communautaires qui disposent maintenant d'un accès élargi aux services et ressources disponibles. Parallèlement, le PNUD a également appuyé l'élargissement des activités de développement au niveau communautaire dans plus de 100 villages, la création d'un comité consultatif des ONG chargé de relayer le Programme des partenaires du développement et le Programme de petites subventions du Fonds pour l'environnement mondial, la mise en place d'un réseau d'épargne et de crédit dans les zones rurales et, dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale Janasaviya, auquel il apporte un appui, l'envoi sur le terrain à titre pilote, d'animateurs appartenant aux Services de développement national, qui s'attacheront à renforcer les capacités des organisations communautaires partenaires. Les activités énoncées ci-dessus ont permis au PNUD de s'imposer comme un interlocuteur important du Gouvernement et des ONG du pays.

64. À la suite de la décision du Conseil d'administration 93/21, qui avait demandé au PNUD de mettre l'accent sur des programmes communautaires au Myanmar, une initiative de développement humain a été entreprise par le PNUD en 1994 auprès des communautés rurales à faibles revenus. Pour toucher ces groupes isolés et les aider à définir leurs besoins et les mesures propres à y satisfaire, un groupe de 30 spécialistes, anciens Volontaires des Nations Unies de retour au Myanmar, ont été recrutés en tant qu'agents de sensibilisation au niveau de la communauté. Chacun d'entre eux a reçu une formation intensive à l'évaluation des besoins, notamment au moyen de méthodes accélérées adaptées aux zones rurales, pour être ensuite envoyé en tant qu'assistant du Programme des petites villes dans l'une des 14 communes bénéficiant de ce programme. Au cours de l'année, ils ont facilité l'évaluation des besoins, développé les capacités d'auto-assistance des zones rurales, notamment en lançant des activités génératrices de revenus à l'intention des femmes, et aidé la population à porter son attention sur les moyens d'utiliser de façon durable sa base de ressources naturelles. Leurs activités ont également permis de rassembler des données socio-économiques précieuses, notamment pour ce qui est de l'eau et de l'éducation, sur plus de 500 villages, et suscité une réaction positive de la part des collectivités, qui ont apporté leur plein concours à la construction d'établissements scolaires, à l'installation de systèmes d'alimentation en eau et d'assainissement, et à la mise en place de plans de crédit. Enfin, ils ont incité les autorités municipales locales à mettre en oeuvre une approche plus complète du développement humain conçue pour satisfaire aux besoins de ces collectivités.

65. VIH/sida. Le projet régional VIH/sida pour l'Asie et le Pacifique est entré dans sa deuxième phase en 1994. Depuis, il a parrainé de nombreux ateliers et séminaires techniques de niveaux national et multinational dans la région en vue de mieux faire connaître les causes économiques et sociales de l'épidémie de VIH ainsi que ses conséquences. S'appuyant sur les réseaux de recherche de spécialistes des questions sociales, le projet a permis d'effectuer des analyses d'impact importantes sur les aspects économiques de l'épidémie, et notamment sur les conséquences de l'infection par le VIH pour les ménages

pauvres. Des réseaux régionaux s'occupant des aspects moraux et humains du VIH ont également été mis en place. Le groupe consultatif du programme s'est réuni en décembre 1994 pour examiner les activités, leur état d'avancement et les méthodes à appliquer en vue d'améliorer la coordination régionale de l'aide fournie par les donateurs dans ce domaine.

66. Développement humain et élimination de la pauvreté. Le PNUD fournit un appui à l'initiative d'atténuation de la pauvreté prise par l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR). Cette initiative sous-régionale, qui est entrée dans sa phase préparatoire en 1994, a été lancée suite à la Déclaration des chefs d'État de l'ASACR sur l'élimination de la pauvreté. Axé sur les processus de la mobilisation sociale, ce programme, dont le premier stade est en cours, consiste à former des ressortissants nationaux aux approches participatives, à la gestion et à la dynamique de la mobilisation sociale. Il est prévu de mettre la dernière main aux plans de la phase I au cours d'un atelier consacré à la conception du programme envisagé pour janvier 1995.

67. Au niveau régional, le programme régional d'atténuation de la pauvreté regroupe 16 pays. Il s'agit d'une entreprise multisectorielle qui, par l'appui qu'elle fournit aux programmes et orientations macro-économiques et sectoriels, aide les pays à élaborer, exécuter et mettre en commun des stratégies et initiatives d'élimination de la pauvreté améliorées et offrant les meilleures chances de succès. À la suite de coupures budgétaires intervenues récemment, un certain nombre de ces initiatives ont été réduites, tant sur le plan des activités que du point de vue du nombre de pays concernés.

68. Une série d'ateliers ont été organisés en vue de formuler et mettre en oeuvre les composantes du programme national d'ensemble d'atténuation de la pauvreté en Mongolie, auquel le PNUD prête un appui. L'approche d'ensemble, à laquelle ont pleinement souscrit les donateurs lors d'une réunion organisée en Mongolie avec l'appui du PNUD, en juillet 1994, est axée sur trois composantes, à savoir le développement humain et la mise en place d'un système de protection à l'intention des groupes vulnérables, la fourniture de services sociaux améliorés et la création d'emplois. Pour faciliter la réalisation du programme, un plan de coopération technique multidonateurs a été élaboré sans tarder et a mis en lumière l'appui précieux que représente pour les priorités nationales la collaboration avec les différents partenaires du système des Nations Unies et la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Banque asiatique de développement.

69. Faisant suite au premier rapport sur le développement équilibré au Pakistan, qui a été un apport important lors de la formulation du Programme d'action sociale du Gouvernement (SAP 1992), une deuxième initiative de ce type a été lancée en 1994. Intitulé Développement équilibré : une approche de l'action sociale au Pakistan; 1994/95, le deuxième rapport évalue les progrès réalisés en matière de développement humain depuis les recommandations et programmes de 1992/93 et donne une idée précise des activités qui doivent suivre en vue d'accélérer la mise en oeuvre.

70. L'étude intitulée Développement humain durable aux Maldives : analyse de situation, entreprise en 1994 avec l'appui des autorités nationales, a eu un impact considérable sur le débat national concernant le développement du pays. Elle examine les efforts déployés au cours des 20 dernières années au niveau national dans le domaine socio-économique et s'efforce de définir les problèmes et les facteurs qui ont fait obstacle à un développement humain durable. Cette initiative, qui a ouvert la voie à une stratégie de plaidoyer énergique, a été présentée à la Conférence des chefs d'atolls, tenue en août 1994, en vue de mobiliser l'appui politique aux niveaux les plus élevés.

71. Environnement et développement durable. En Chine, le processus national de mise au point du Livre blanc relatif au programme Action 21 a fait intervenir un comité national regroupant plus de 50 départements, sous la direction de la Commission d'État pour la planification et de la Commission de la science et de la technique. Le PNUD a contribué à ce processus et a facilité des examens extérieurs du projet de stratégie, ce qui a permis à la fois d'intégrer avec plus de rigueur les dimensions internationales d'Action 21 et de tenir compte des préoccupations et de l'analyse intersectorielles. Il a également apporté son concours à l'organisation d'une réunion internationale de haut niveau visant à mobiliser les fonds nécessaires à la réalisation du programme national. Le document définitif, de même que l'ensemble des programmes qu'il recouvre, a été approuvé par le Conseil d'État et sera incorporé au plan de développement national de la Chine 1995-2000.

72. En Inde, le projet de démonstration des biovillages à Pondicherry, qui a été approuvé à la mi-1994 et sera exécuté avec l'appui d'une ONG indienne, la Fondation de recherche Swaminathan, vise à aider à l'atténuation de la pauvreté et de la famine en milieu rural. Pour ce faire, il fera la démonstration, dans plusieurs villages pilotes, d'un ensemble de technologies appropriées, durables et peu coûteuses qui devraient relever les niveaux de revenu des populations rurales pauvres et contribuer à la création d'emplois sans pour autant affecter la qualité des richesses écologiques dont elles dépendent pour assurer leur subsistance. Le projet consiste à associer les connaissances et le savoir-faire traditionnels aux procédés les plus récents élaborés en matière de biotechnologies. Ses auteurs espèrent ainsi mettre au point une stratégie communautaire des revenus et de l'emploi conçue pour préserver la capacité de production de l'agriculture et assurer la sécurité alimentaire, et susceptible de s'appliquer à d'autres collectivités.

73. En ce qui concerne le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), c'est en 1994 que l'on a assisté à la clôture de la phase pilote et au lancement de la phase opérationnelle. À la fin de 1994, les projets du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique financés par le FEM, approuvés et en cours d'exécution, s'élevaient à un montant total de 72 millions de dollars. Parallèlement, une série de projets représentant environ 90 millions de dollars attendaient d'être entrepris dans le cadre du programme FEM I. Au niveau des politiques, les apports du Bureau ont contribué à l'élaboration de stratégies, critères et priorités de programmation intérimaires et à long terme, notamment dans des domaines tels que les coûts marginaux. Tout au long de l'année, le Bureau n'a cessé de prêter un appui aux États membres pour les aider à faire face à leurs

obligations au titre des Conventions de Rio, en organisant toute une série d'ateliers tant au siège que dans la région, et en élaborant des projets portant sur des activités propres à favoriser la mise en oeuvre des conventions, pour présentation au FEM en vue de l'obtention du financement nécessaire à leur exécution.

74. La Malaisie est désormais le premier producteur et exportateur d'huile de palme du monde. Les efforts qu'elle déploie dans ce domaine reçoivent depuis six ans l'appui du PNUD dans le cadre d'un projet exécuté par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et portant sur l'utilisation du tronc de palmier à huile. Le projet a fait considérablement progresser la recherche sur les moyens inédits d'utiliser les troncs de palmiers à huile à l'échelle commerciale et sur des technologies appropriées et rentables pouvant être appliquées à cette fin. Il a été proposé d'exécuter une étude de faisabilité visant à établir si le tronc du palmier à huile peut être utilisé pour produire du bioéthanol et de l'éther tertiaire éthylique, substances entrant dans la composition de carburants non polluants. Cette proposition a été soumise au FEM, avec l'accord du Gouvernement malaisien.

75. Le PNUD appuie un programme d'amélioration génétique des arbres destinés à des plantations forestières. Au cours de l'année écoulée, ce programme, qui est un réseau régional regroupant 11 pays, a notamment mis en place une série d'initiatives de jumelage entre des centres spécialisés et les membres du réseau dans le but de favoriser le transfert de technologies améliorées et reconnues en matière d'arboriculture et de propagation des plantes. Ainsi, l'Agence indonésienne de recherche et de développement forestiers aide le Bureau philippin de recherche et de développement en matière d'écosystèmes à sélectionner et améliorer les diptérocarpacées. Dans le même ordre d'idées, un jumelage a eu lieu, également en 1994, entre l'Institut de recherche génétique forestière de la République de Corée et les pays membres qui s'intéressent à des espèces améliorées de peupliers et de pins de zones tempérées. Le programme constitue donc un mécanisme efficace de transfert de technologies appropriées.

76. Réforme du secteur public et économies en transition. La libéralisation de l'économie vietnamienne s'est accompagnée d'une augmentation de l'appui fourni par la communauté des donateurs, les institutions de financement internationales et le secteur privé. C'est au PNUD qu'a été confiée la tâche essentielle d'aider le Gouvernement à renforcer ses capacités de coordination de l'aide et de la gestion. Dans cette optique, un programme de réforme de l'administration publique, financé par plusieurs donateurs, dirigé par le PNUD et exécuté par le Gouvernement a été officiellement lancé en juin 1994. Il s'accompagne d'initiatives importantes visant à assurer la réforme des systèmes juridique, financier et monétaire. Un appui a également été apporté à plusieurs initiatives d'ajustement social qui ont été pleinement intégrées aux initiatives précédentes, ce qui a donné lieu à la formulation de nouveaux programmes dans les domaines suivants : VIH/sida; emploi rural et activités génératrices de recettes destinées à aider les minorités ethniques; et mise au point d'un plan d'action du Viet Nam pour la biodiversité avec l'assistance du FEM. Avec l'appui du programme Capacités 21, un effort a été entrepris en vue d'intégrer de manière systématique les aspects liés à l'environnement et au développement

dans la prise de décisions intéressant les investissements publics et privés. Le PNUD a préparé un rapport intitulé Viet Nam : l'assistance technique en transition, à l'intention de la première réunion du Groupe consultatif pour le Viet Nam, qui s'est tenue en novembre 1994. Ce rapport a mis en lumière la nécessité de rationaliser et de redéfinir les structures et les compétences des institutions de la fonction publique qui seraient en mesure d'assurer un contrôle sur les réformes économiques en cours.

77. L'appui du PNUD au projet visant à favoriser les investissements étrangers en République démocratique populaire lao (1992-1994) a donné un élan important aux efforts déployés par le Gouvernement en vue de renforcer les systèmes de gestion des investissements étrangers, y compris les institutions, la législation et les capacités du personnel de direction. Le projet a notamment assuré la formation de personnel en matière d'économie et d'administration à divers niveaux, et a mis en place un service chargé d'évaluer les propositions d'investissement à l'aide d'une procédure simplifiée. Il a également participé à la rédaction de la loi sur les investissements étrangers, à l'établissement de contrats normalisés et à la préparation d'une revue bi-annuelle de promotion, qui servira de guide détaillé aux investisseurs étrangers. Il a enfin permis au Gouvernement de réorganiser et de renforcer le Comité de gestion des investissements étrangers, qui est chargé de promouvoir et d'orienter les stratégies d'investissement en tenant compte du nouveau texte législatif. Les résultats d'ensemble de ces activités ont été impressionnants, qu'il s'agisse de création d'emplois, de transfert de technologies ou du renforcement de la confiance des milieux d'affaires à l'égard du pays. Les investissements étrangers y ont augmenté de 400 %, passant de 140 millions de dollars à la fin de 1992 à 700 millions en mars 1994, et près de 500 nouvelles priorités d'investissement ont été présentées en 1994.

78. Du redressement au développement. Les activités que le PNUD appuie en Afghanistan ont été centrées sur des programmes de reconstruction et de remise en état représentant entre 15 et 16 millions de dollars par an. L'action du PNUD a encore été renforcée par l'approbation, en 1994, de cinq grands projets dans les domaines du réaménagement rural, de la réintégration des handicapés, de la santé animale et des services vétérinaires, de la production de cultures et de semences, et de la reconstruction urbaine. Compte tenu des troubles civils actuels, cette action cherche à offrir une réponse souple aux besoins prioritaires des collectivités, à assurer le dialogue avec les dirigeants locaux, à renforcer la participation des collectivités aux activités de reconstruction, à faciliter le retour des réfugiés, et à remettre en place les structures des services de base au niveau des villages et des districts. Les projets du PNUD ont aussi fourni à d'autres donateurs un cadre dans lequel ils peuvent contribuer à l'effort de reconstruction et de redressement de l'Afghanistan.

79. Préparatifs des sommets mondiaux. Comme on le lui a demandé, le PNUD fournit un appui à diverses initiatives nationales particulières, notamment en aidant à la préparation des rapports de pays et en convoquant des ateliers centrés sur les aspects liés à la femme et au développement, conformément aux indications données par ses partenaires nationaux. Un groupe d'étude mixte ONU/interinstitutions sur les femmes et le développement a été mis en place à la mi-1994 en République islamique d'Iran dans le cadre d'une initiative commune du

PNUD et des institutions spécialisées, en vue d'étudier la manière dont les divers organes des Nations Unies pourront contribuer aux activités à entreprendre pour appuyer le programme d'action du Gouvernement à l'égard de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Le groupe a apporté un appui au Bureau des affaires de la femme et au Comité national récemment créé pour coordonner l'ensemble des activités de la Conférence. À l'occasion de deux ateliers tenus en 1994, l'un sur la situation des femmes et le développement, l'autre sur les femmes et l'information, 250 experts femmes provenant de ministères, d'universités et d'ONG ont pu entreprendre un dialogue sur l'intégration des préoccupations liées aux femmes au processus national de planification du développement. Ce projet a eu pour effet direct de permettre aux 48 ONG s'occupant de questions liées aux femmes de se rassembler pour la première fois au sein du Comité national, afin d'échanger des vues et de donner une orientation au dialogue qui se déroule au niveau national sur ces questions.

80. Les préparatifs du Sommet mondial pour le développement social, auxquels le PNUD fournit un appui, ont donné lieu à des réunions d'information, à des manifestations spéciales et à des ateliers organisés au niveau des pays; ils ont favorisé la préparation de rapports nationaux et d'exposés de position, et ont permis une participation active à des conférences régionales et mondiales sur les grands sujets inscrits à l'ordre du jour du Sommet. La Conférence ministérielle Asie-Pacifique préparatoire au Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenue à Manille en octobre 1994, a fourni un cadre propice au dialogue avec des partenaires importants et un appui à un programme commun de mise sur pied de stratégies de développement social et d'activités de suivi pour la région.

D. Direction pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants

81. La Direction régionale pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants mène actuellement un programme ambitieux et novateur en Europe centrale et orientale, ainsi qu'en ex-Union soviétique. La plupart des pays de la région concernés par le programme n'ont rejoint le PNUD qu'en 1993, alors que les CIP avaient déjà été fixés. Cependant, malgré la modicité des ressources, des bureaux de pays pourvus d'un personnel réduit au minimum ont été mis en place dans la majorité des États. Bien que ses ressources soient limitées du point de vue tant humain que financier, le PNUD a acquis un avantage comparatif dans plusieurs domaines prioritaires, comme on le constatera à la lecture de ce qui suit :

82. Intégration humaine durable par le développement économique local (SHIELD). L'initiative commune du PNUD et de l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui consistait à apporter un soutien en prévision de la mise en oeuvre d'un programme local de développement de l'économie et de l'emploi dans la région, a été menée à bien en 1994. Suite à ce programme, les gouvernements de Bélarus, de la Bulgarie, de la Fédération de Russie, de la Lituanie, de la Pologne, de la République tchèque et de la Slovaquie ont demandé au PNUD et à l'OIT de les aider à se doter d'institutions, à mettre en valeur leurs ressources humaines et à renforcer diverses capacités au niveau local, par exemple en ce qui concerne les structures institutionnelles et communautaires, ainsi que celles utilisées dans les domaines de la gestion, de l'éducation et

des entreprises. Les préparatifs de la mise en oeuvre d'un programme régional d'une durée de six ans ont été menés à bien pour permettre son lancement en janvier 1995.

83. Démocratie, conduite des affaires publiques et participation. En février 1994, le PNUD a entrepris un programme régional d'assistance préalable à l'exécution d'un programme de soutien à la démocratie, à la conduite des affaires publiques et à la participation. Ce programme vise à réaliser les objectifs suivants dans la région : définir le cadre d'ensemble du programme de soutien, contribuer au renforcement des institutions et des processus démocratiques, améliorer la conduite des affaires publiques, accroître la participation des populations et renforcer le mécanisme de la société civile. Afin d'atteindre ces objectifs, une série d'activités ont déjà été menées, dont un atelier international d'ombudsmans à Moscou; des missions d'évaluation, de programmation et de formulation des activités au Bélarus, en République de Moldova et dans la Fédération de Russie; des travaux préparatoires en vue de la création d'une équipe spéciale multilatérale pour la démocratie, la conduite des affaires publiques et la participation; et la transition du stade des travaux préparatoires à un programme régional à part entière. La Direction régionale pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a affecté un important chiffre indicatif de planification régionale (CIP) au programme. Les contributions non négligeables apportées par les États-Unis, les Pays-Bas et la Suède au titre de leur participation aux coûts jouent un rôle essentiel dans la mise en oeuvre d'éléments spécifiques du programme.

84. Établissement de statistiques socio-économiques et d'indicateurs du développement humain. Ce programme a aidé les pays de la région pendant le stade initial de la préparation de rapports nationaux sur le développement humain et les a soutenus dans leurs efforts pour se doter des moyens de formuler des politiques et évaluer les coûts sociaux entraînés par le processus de transition. Les pays ont bénéficié d'une aide sous la forme d'ateliers de formation spécifiques organisés à Bishkek, à Bratislava et à Genève dans les domaines suivants : a) conception d'études socio-économiques, collecte et traitement des données; b) conception de systèmes d'indicateurs du développement humain et du secteur social; c) développement du potentiel que représente l'utilisation de moyens informatiques modernes d'analyse des données statistiques.

85. Formation au niveau régional/renforcement des capacités nationales de gestion des ressources extérieures. Le PNUD a lancé ce programme régional pour répondre aux besoins exprimés par les pays bénéficiaires qui souhaiteraient renforcer leurs capacités dans le domaine de la gestion de l'aide. Le Système d'analyse de la coopération pour le développement (SACD), repris, amélioré et rebaptisé AMIS (Système d'informatique pour la gestion de l'aide), a été élaboré dans le cadre de ce programme et mis à l'épreuve au Bélarus et en Ukraine. La formation des fonctionnaires de l'État responsables de la gestion des ressources publiques a été organisée en collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et la Banque mondiale.

86. Réseau pour l'Europe centrale et orientale (CEEPN). Le PNUD soutient l'action de ce réseau depuis sa création en 1991. Il vise à rassembler des fonctionnaires de la région responsables de la privatisation afin de stimuler les échanges de données d'expérience et d'informations dans ce domaine. Ayant été étendu à la quasi-totalité des pays de la Communauté d'États indépendants en 1994, il compte aujourd'hui 27 membres. De plus, le CEEP, à l'origine une ONG, est devenu une organisation intergouvernementale depuis le 1er janvier 1995. Enfin, il a diversifié ses activités qui, outre les traditionnels ateliers, comprennent désormais une académie de la privatisation, appelée à assurer la formation d'environ 150 personnes par an; des services consultatifs; la publication de notes techniques et d'études de cas; des séminaires de formation; une bibliothèque et un centre d'information et de documentation consacré à la privatisation.

87. Le Programme pour la mer d'Aral a été élaboré par le PNUD avec la collaboration des cinq républiques d'Asie centrale, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de la Banque mondiale ainsi que d'autres institutions multilatérales et bilatérales et des ONG. Grâce au succès remporté par un appel de fonds, ce programme va pouvoir à présent passer au stade de la mise en oeuvre de sa première phase. Le Programme et les groupes de travail ont été organisés sur une base pluridisciplinaire et multinationale. Le PNUD, qui joue un rôle déterminant en ce qui concerne les éléments du programme relatifs au renforcement des capacités à moyen et à long terme, a dressé un état sommaire des besoins de la région en la matière. À cet égard, les efforts intensifs entrepris dans le domaine de la gestion durable de l'eau visent particulièrement les principales institutions chargées d'orienter les activités menées dans le cadre du Programme pour la mer d'Aral, les groupes des programmes et les groupes de travail, ainsi que les institutions nationales, locales et non gouvernementales.

88. Développement humain durable. La Direction régionale pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants s'est attaché en priorité à soutenir les initiatives relatives au développement durable dans les pays d'Europe centrale et orientale ainsi que dans la Communauté d'États indépendants. Dans ce contexte, un programme régional visant à améliorer la qualité de la prise de décisions grâce à une méthode favorisant une large participation est en cours. La première phase de ce projet a permis d'aider les pays d'Europe centrale et orientale et la Communauté d'États indépendants à établir des rapports nationaux sur le développement humain portant plus particulièrement sur le coût humain d'un processus de transition s'opérant par le biais de projets exécutés au niveau national. Ce projet a permis de définir le cadre politique à utiliser pour élaborer des indicateurs nationaux pour une vaste gamme de thèmes en rapport avec le développement humain. Il a également encouragé le dialogue entre les institutions gouvernementales et celles de la société civile, ce qui a eu pour effet d'élargir les perspectives du processus de transition et de faciliter l'apparition d'un consensus social en faveur des stratégies de réforme. De plus, ce projet a largement contribué à démontrer la validité des objectifs du développement humain durable au niveau national et leur a permis de bénéficier d'un soutien vigoureux de la part du public. En Turquie, par exemple, la préparation de rapports sur le développement humain au niveau national a entraîné une prise de conscience considérable quant à l'utilité des indicateurs du développement humain pour la formulation de politiques de

développement et pour la planification. En Pologne, ce projet a permis de mobiliser des ressources provenant du secteur privé. Pour sa part, le Gouvernement japonais a apporté une contribution à cette initiative régionale.

E. Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes

89. L'expérience du PNUD dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes a clairement montré comment la poursuite des objectifs du développement humain peut se conjuguer à des efforts visant à instaurer et à renforcer la paix et les structures nécessaires à la conduite des affaires publiques. La stratégie du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes en ce qui concerne la paix, la conduite des affaires publiques et le développement s'applique à différentes étapes du processus de paix, allant de la diplomatie préventive au renforcement de la paix en passant par la reconstruction économique, sociale et environnementale, le règlement de la question des réfugiés et des personnes déplacées par la guerre, et la protection des droits de l'homme, y compris les droits des populations autochtones.

90. En 1994, cette stratégie a pu être mise en pratique en Amérique centrale et en Haïti, ainsi que dans des pays où les activités du PNUD étaient axées sur la réforme sociale et sur le renforcement de la transparence et du caractère démocratique des institutions gouvernementales. La neutralité du PNUD permet au Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes de jouer un rôle de premier plan en définissant les relations entre l'État et la société civile et, tout en s'inspirant de l'agenda pour la réforme sociale entrepris l'an dernier avec l'aide de la Banque interaméricaine de développement (BID), de favoriser l'apparition d'un consensus quant à la nécessité de mettre en oeuvre des politiques et des mesures spécifiques pour l'amélioration de la situation sociale.

91. Dans le cas d'Haïti, le PNUD a été en mesure de coordonner sur place l'aide humanitaire provenant du système des Nations Unies et a aidé le gouvernement constitutionnel à formuler des politiques et des programmes en prévision de son retour d'exil. De plus, en collaboration étroite avec la communauté des donateurs, le PNUD a procédé à une remise à jour du Programme de relance économique d'urgence pour un montant total de 660 millions de dollars et, avec le Département des affaires humanitaires de l'ONU, il a préparé et lancé un Programme d'urgence pour le soulagement de la pauvreté : transition entre assistance humanitaire et programmes de reconstruction, pour un total de 78 millions de dollars.

92. En Amérique du Sud, le Rapport sur le développement humain de 1994, présenté à l'Assemblée constituante argentine, a entraîné l'introduction dans la Constitution de quatre articles sur le développement humain durable. Un projet financé par le PNUD et exécuté par le corps législatif contribue actuellement à définir la stratégie et la législation nationales à cet égard. De même, à la demande du Président de la Bolivie, le PNUD a organisé un séminaire de haut niveau, auquel il a pris part, afin d'opérationnaliser le développement humain durable dans le cadre des politiques, des programmes et des budgets nationaux.

93. Pour ce qui est des initiatives dans le domaine de la conduite des affaires publiques, le PNUD, le Département des services d'appui et de gestion pour le développement et la Division de l'assistance électorale du Département des opérations de maintien de la paix ont apporté leur soutien lors de la tenue d'élections générales en 1994 au Brésil. Quatre-vingt quinze millions d'électeurs et 35 000 candidats ont pris part à ce scrutin pour l'élection simultanée d'un président, des gouverneurs d'États, des députés fédéraux, des membres de la Chambre des représentants des États et des deux tiers des sénateurs fédéraux. À cet effet, 2,5 millions d'assesseurs et 400 agents techniques ont été formés à l'utilisation de systèmes informatiques de traitement des données électorales, et 3 500 micro-ordinateurs ont été installés dans tout le pays. De même, au Mexique, le PNUD, avec l'aide de la Division de l'assistance électorale, a apporté son concours à la conception et à la mise en oeuvre des mécanismes d'observation des élections de 1994 par la société civile.

94. Au Pérou, le maintien du soutien du PNUD au processus de privatisation, sous la forme d'un programme d'une valeur de 88 millions de dollars, a permis de renforcer les capacités de la Commission de la privatisation et a contribué à la mise en place d'un cadre légal et institutionnel pour la privatisation qui soit conforme aux principes de développement humain durable. Des modifications apportées à la loi péruvienne permettent à présent de garantir que les recettes gouvernementales tirées de la privatisation seront affectées à des programmes portant sur la pauvreté et la pacification.

95. Le PNUD a poursuivi son agenda pour la réforme sociale : au Pérou, par exemple, le soutien qu'il apporte au Fonds national pour la compensation sociale et le développement a eu un effet sur certains domaines prioritaires de la politique sociale. L'implantation dans tout le pays de comités locaux pour le développement a favorisé la participation des citoyens. De plus, la question de l'égalité des sexes a été prise en considération dans le processus de prise de décisions en matière d'investissements. Enfin, on s'est davantage attaché à inscrire les interventions en cas de situation d'urgence dans la perspective du développement humain durable. En Argentine, un projet pilote de reconversion productive a permis de former 2 000 jeunes en fonction des exigences du marché de la main-d'oeuvre, a débouché sur un programme national qui formera 200 000 personnes en quatre ans et dont le financement (400 millions de dollars) a été assuré par la BID.

96. Différents pays ont bénéficié d'une aide pour la préparation de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : au Brésil, une équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies, sous l'égide du coordonnateur résident, a encouragé la participation des Conseils pour les droits des femmes, des ONG, des centres universitaires de recherche sur les femmes et le développement, et d'autres représentants du mouvement pour les femmes.

97. Le PNUD a continué à s'intéresser activement à la question de l'environnement et du développement. Sa participation au Programme national pour l'environnement au Brésil a contribué à promouvoir la protection des écosystèmes menacés d'une dégradation irréversible, dont le Pantanal et la zone

des forêts et du littoral de l'Atlantique. Dans ce cadre, deux de ses projets bénéficiant de prêts de la Banque mondiale et visant à introduire un modèle de développement durable dans les États du Mato Grosso et de Rondonia ont été approuvés en 1994.

98. En Amérique centrale, le PNUD a continué de contribuer au processus de paix et de réconciliation, et de prêter son concours au Guatemala pour la création d'une équipe pour le respect des droits de l'homme, en collaboration avec la Mission des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA). En El Salvador et au Nicaragua, le PNUD a prêté son concours à la mise en oeuvre des accords de paix et a vivement encouragé la réconciliation et l'apparition d'un consensus : en effet, en El Salvador, l'autorité du Tribunal électoral a été renforcée et un Bureau du médiateur pour les droits de l'homme a été créé, tandis qu'au Nicaragua, on a lancé un vaste projet visant à aider les autorités à résoudre les différends relatifs aux revendications territoriales, un des problèmes les plus complexes auxquels le pays est actuellement confronté. Au Costa Rica, l'initiative du Président en matière de développement durable, qu'il a personnellement présentée à l'occasion d'un forum du PNUD en septembre 1994, a reçu un soutien sur le plan technique.

99. En outre, le PNUD a soutenu le processus d'adoption d'un nouvel agenda pour le développement de la sous-région, en participant entre autres à l'élaboration de l'ordre du jour des Sommets présidentiels qui se sont tenus à Guácimo (Costa Rica) en août 1994 et à Managua (Nicaragua) en octobre 1994, ainsi qu'à la confirmation de l'Alliance pour le développement durable lors de la Conférence pour la paix et le développement qui s'est tenue à Tegucigalpa (Honduras) les 24 et 25 octobre 1994.

100. La Conférence pour la paix et le développement a représenté l'aboutissement d'une longue période de recherche d'un consensus sur les questions relatives à la paix et à la démocratisation en Amérique centrale, au cours de laquelle le Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale a joué un rôle important. La Conférence a été suivie par des représentants des gouvernements d'Amérique centrale, du secteur privé, de coopératives, d'organisations syndicales, de communautés autochtones, d'universités, d'organisations d'intégration régionale, et de la communauté des donateurs bilatéraux et multilatéraux, dont les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations interaméricaines. Les chefs d'État ont signé des engagements dans les domaines politique, économique, social et culturel, ainsi que dans celui de l'intégration, et ont systématisé le dialogue avec la société civile, afin d'envisager de nouvelles conceptions permettant de consolider la paix dans la région grâce à des efforts de développement.

101. À la fin du mois de juin 1994, Mexico a accueilli la troisième et dernière Réunion internationale du Comité de suivi de la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale, à laquelle ont participé de nombreux représentants de la communauté internationale, des ONG et du système des Nations Unies. Cette réunion a mis officiellement un terme aux activités de la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale qui, avec le Programme de développement en faveur des personnes déplacées, des réfugiés et des rapatriés (PRODERE), ont apporté une contribution importante au processus de paix en favorisant la réconciliation et l'intégration des personnes déracinées,

ce qui a également profité à la population locale. À cette occasion, la Réunion a lancé une nouvelle initiative fondée sur la Déclaration d'engagement en faveur des populations déracinées ou victimes des conflits et de la pauvreté absolue, dans le cadre du processus de paix qui s'est engagé en Amérique centrale. Des mécanismes locaux, nationaux et régionaux permettant d'assurer la promotion et le suivi de ces accords ont été approuvés lors d'une réunion tenue à Guatemala en novembre 1994.

102. Le soutien que le PNUD a continué de leur apporter a permis aux pays des Caraïbes de donner une nouvelle dimension à leurs efforts de coopération et d'intégration au niveau des États, des pays et des territoires. Le 24 juillet 1994, la Convention instaurant l'Association des États des Caraïbes a été signée par 33 pays à Cartagena (Colombie). La Convention qui entrera en vigueur lorsqu'elle aura été ratifiée par deux tiers des États concernés, vise à renforcer la coopération ainsi que les relations culturelles, économiques, politiques, scientifiques, sociales et technologiques entre les signataires.

103. Au niveau national, le PNUD n'a pas cessé d'apporter son soutien aux programmes pour l'élimination de la pauvreté, comme en Jamaïque, par exemple, dans le cadre du Food Stamp Programme, une initiative financée conjointement par l'Agency for international development des États-Unis et le Département américain de l'agriculture, ou encore du Programme de contrôle et de prévention de la fièvre typhoïde et du Programme de sensibilisation au sida et aux maladies sexuellement transmissibles (MST) qui doit être mené dans les établissements scolaires. La Guyane a bénéficié d'une aide dont l'objectif était d'améliorer l'exécution et la qualité des services sociaux, qui font partie intégrante du programme d'ensemble du Gouvernement en faveur du développement humain durable. Fourni en étroite collaboration avec d'autres donateurs, le soutien du PNUD était axé sur l'éducation, la santé et les établissements humains.

104. Le PNUD a apporté une large contribution et a participé aux activités principales et secondaires de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement qui s'est tenue à la Barbade du 25 avril au 6 mai 1994. Deux documents importants ont résulté de cette conférence : la Déclaration de la Barbade, qui réaffirme les principes énoncés auparavant lors du Sommet "Planète Terre" et souligne à nouveau leur pertinence dans le contexte du développement durable des petits États insulaires en développement; et le Programme d'action, qui porte sur une série de questions et d'activités relatives au développement humain durable des petits États insulaires en développement. Le Programme d'action mentionne trois activités nécessitant l'aide du PNUD : la mise en place d'un réseau mondial informatique (SIDSNET), un programme de coopération horizontale (SIDSTAP), et le renforcement des capacités pour la mise en oeuvre du Programme d'action.

105. Le PNUD a aidé la région des Caraïbes à se préparer en vue du Sommet mondial pour le développement tenu en mars 1995. En particulier, une aide a été fournie aux ONG et aux organisations communautaires présentes dans la région afin d'appeler l'attention sur les questions centrales du Sommet.

106. Le PNUD s'efforce également de développer le potentiel de la région, notamment par son action auprès des employés des médias et des éducateurs amenés à traiter de questions relatives à l'égalité des sexes, aux femmes et au développement, et par l'intermédiaire d'initiatives dans le domaine de la coopération technique en prévision de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui aura lieu en septembre 1995. Des programmes de formation et de sensibilisation faisant appel aux données figurant dans les rapports nationaux et sous-régionaux préparés en vue de la Conférence sont en cours.

107. Le PNUD a continué à soutenir tous les pays des Caraïbes orientales dans le domaine de l'environnement et du développement. Concrètement, cette assistance se traduit par une conception concertée de l'aménagement du territoire, des établissements humains et de la gestion de l'environnement. De plus, des efforts visant à renforcer les capacités et les institutions afin de développer les ressources humaines de la sous-région ont été entrepris.

108. Ensemble, le PNUD et la BID ont, par l'intermédiaire d'un programme régional, appuyé l'action de la Commission de l'Amérique latine et des Caraïbes pour l'environnement et le développement, qui a poursuivi ses campagnes de sensibilisation et a encouragé un dialogue au niveau régional sur les questions relatives au développement durable. La Commission s'est accordée à dire que le Sommet des Amériques, qui s'est tenu à Miami en décembre 1994 représentait une occasion historique d'inaugurer une nouvelle ère dans les relations entre les pays du continent. Pour contribuer au succès de cet événement important, les membres de la Commission ont apporté leur expérience et leurs moyens considérables à la disposition des pays de la région afin de les aider à se préparer pour le Sommet. À l'approche du Sommet, ils ont envoyé à tous les chefs d'État ou de gouvernement du continent une lettre leur demandant instamment de considérer le développement humain durable comme le principe unificateur du Sommet, et ont publié un document technique exhaustif intitulé Our Common Agenda for the Americas (Notre agenda commun pour les Amériques).

109. Les efforts entrepris dans le cadre du programme régional visent en grande partie à mettre en commun les expériences nationales afin de favoriser l'apparition d'un consensus sous-régional ou régional quant aux moyens d'améliorer la conduite des affaires publiques. En mai 1994, par exemple, le programme régional a financé une réunion rassemblant les maires de diverses villes du continent à Medellín (Colombie) afin d'étudier les questions de décentralisation, de gouvernement local et de démocratie. La déclaration finale a officialisé leur volonté de lutter pour le développement humain durable au niveau municipal.

110. Alors que les tendances modernes en matière de conduite des affaires publiques s'affirment sur le continent, on assiste à un mouvement en faveur de la décentralisation et de la délégation des pouvoirs exécutifs de l'État au bénéfice des autres éléments de la société civile. Cela signifie, entre autres, que : a) l'État doit devenir un organe exerçant des fonctions plus normatives et appliquant des politiques conçues pour mieux refléter les réalités sociales et b) il faut renforcer à divers niveaux les capacités des entités assumant une responsabilité accrue dans l'application des politiques, dont les ONG. À cet égard, suite à la réunion de novembre 1993 consacrée à la société civile, le programme régional a organisé une table ronde réunissant des représentants de

plusieurs ONG afin de concrétiser une série de recommandations formulées par un atelier régional consacré à la mise en place d'un nouveau partenariat visant à améliorer la participation. Un mécanisme qui utiliserait des swaps de dettes pour financer les activités de renforcement des capacités au niveau national a été proposé et officiellement établi. Ces fonds serviraient expressément à aider les ONG à renforcer leur capacité à gérer les ressources existantes de façon plus avisée et à réunir des ressources plus importantes par le biais de nouvelles stratégies financières et d'instruments financiers sous-utilisés jusqu'alors. Ces propositions devraient être mises en application en 1995. Il est intéressant de remarquer que la nécessité de créer des mécanismes visant à améliorer la durabilité financière des ONG avait été également reconnue lors d'une réunion régionale de haut niveau organisée les 4 et 5 décembre sous les auspices de la Commission sud-américaine pour la paix, de la BID et de l'Union européenne.

111. En ce qui concerne le commerce, le programme régional a financé une série d'activités dans le cadre d'un programme auquel participe la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et qui contribue à diffuser les résultats des négociations d'Uruguay. Ce programme a remporté un vif succès, comme en témoignent l'intérêt suscité par les ateliers et le nombre de participants. Ces ateliers, qui portaient sur des sujets tels que la nécessité d'une réforme législative, la pertinence et les retombées des négociations d'Uruguay pour le secteur privé, et les négociations relatives à des accords présentant un intérêt particulier pour les pays, notamment dans les domaines de l'agriculture et du textile, ont été organisés dans toute la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. De plus, les activités visant à susciter de l'intérêt et à renforcer la coopération entre certains pays d'Amérique latine, des Caraïbes et de la région du Pacifique méritent d'être signalées, car elles peuvent contribuer à la mise en oeuvre des principes formulés à l'occasion des négociations d'Uruguay.

112. Le PNUD a prêté son concours à 13 pays de l'Amérique latine et des Caraïbes pour la mise en place de commissions nationales sur les biotechnologies et d'un mécanisme de coordination au niveau régional. La création d'un fonds de soutien aux initiatives conjointes en matière de recherche et l'octroi de bourses à des candidats de la région par les Gouvernements argentin et brésilien sont les conséquences directes d'un projet régional du PNUD. Ces initiatives illustrent bien la manière dont les capitaux d'amorçage peuvent jouer avec succès le rôle de catalyseur, sans autre forme de soutien de la part d'organisations internationales, pour soutenir des activités de développement ultérieures, en l'occurrence la coopération technique entre pays en développement.

113. Dans le cadre d'un projet de modernisation des ministères des affaires étrangères en Amérique latine et dans les Caraïbes, des systèmes complets ont été mis en place au Chili, en El Salvador, au Nicaragua et au Venezuela. Le succès de ces innovations dans le domaine des techniques et des méthodes a incité la Bolivie, le Costa Rica, le Guatemala, le Honduras, le Pérou et la République dominicaine, à solliciter pour 1995 une aide comparable de la part du PNUD. De même, le Gouvernement cubain a demandé au PNUD de l'aider à mener des réformes fiscales par le biais d'un projet régional exécuté par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Pendant cette période critique de restructuration de son économie, Cuba pourra mettre à profit

l'expérience considérable accumulée à l'occasion des activités qui, dans le cadre de ce projet, ont permis de fournir à d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes des conseils judicieux sur les moyens de restructurer leur économie.

F. Division du programme mondial et du programme interrégional/Division de la science, de la technologie et du secteur privé

114. En 1994, le programme mondial et le programme interrégional du PNUD ont permis de mobiliser le soutien de la communauté internationale au service de la science et de la technologie afin de résoudre les problèmes qui se posent aux pays en développement partout dans le monde. Ces programmes ont fourni les capitaux initiaux pour les activités de recherche et les actions concertées qui ont permis de réaliser d'importants progrès dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'aquaculture, de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement, et autres.

115. En septembre 1994, la plupart des activités de la Division du programme mondial et du programme interrégional ont été fusionnées dans le cadre de la nouvelle Division de la science, de la technologie et du secteur privé. La nouvelle Division est également chargée des fonctions qu'assurait le Programme de développement du secteur privé et le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement.

116. Dans le domaine de la santé, une étude de faisabilité d'un coût de 600 000 dollars financée par la Division a permis de créer l'Institut international de recherche sur les vaccins, implanté à Séoul (République de Corée). L'Institut exercera ses activités dans le cadre plus large de l'Initiative pour les vaccins des enfants, lancée en 1990 par le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Banque mondiale, la Fondation Rockefeller et d'autres donateurs. Il répondra à un important besoin des pays en développement qui pourront ainsi disposer d'un centre de niveau international chargé d'assurer la coopération technique et de renforcer les capacités en vue de mettre au point et de produire des vaccins, d'en assurer le contrôle de qualité et la réglementation. Bien que l'Institut se trouve en Asie, où vit la majorité des enfants du monde, ses programmes, produits et systèmes présenteront un intérêt mondial. Il servira également de centre international de recherche-développement dans les sciences connexes (en particulier en ce qui concerne les maladies ayant un caractère prioritaire dans les pays à faible revenu) et favorisera la coopération technique entre scientifiques et institutions des pays en développement.

117. Les instituts de recherche qu'appuie le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), financé par la Division et d'autres donateurs, ont réalisé des progrès importants permettant de fournir davantage d'aliments aux populations pauvres du monde. Plus d'un milliard de personnes vivant dans les pays en développement ont comme principale source de protéines le poisson dont les prises mondiales seraient maintenant de l'ordre de 100 millions de tonnes par an, l'aquaculture représentant environ 13 % du total. La pêche maritime et fluviale ayant presque déjà atteint ses limites, l'aquaculture devra fournir la plupart des 100 millions de tonnes

supplémentaires qu'exigera l'accroissement de la population en 2025. Au Centre international pour la gestion des ressources aquatiques vivantes (Philippines) qui bénéficie du soutien du GCRAI, la sélection génétique de tilapia sur cinq générations a permis d'obtenir des poissons qui atteignent leur maturité en deux fois moins de temps que les espèces courantes. Les espèces améliorées sont mises, par le biais du International Network on Genetics in Aquaculture (INGA), à la disposition d'instituts en Chine, en Inde, aux Philippines, en Thaïlande et au Viet Nam. L'INGA a été créé à la suite d'une mission technique financée par la Division pour étudier la possibilité de créer un réseau de génétique dans le domaine de l'aquaculture. Entre autres activités conjointes de recherche, les pays recevant les espèces améliorées s'efforceront de produire des tilapia supportant le sel et le froid.

118. Le Centre international de la pomme de terre du Pérou met actuellement au point des variétés de cette importante source d'aliments qui résistent aux ravageurs et aux maladies grâce à une subvention de 4,6 millions de dollars que lui a accordée la Division par l'intermédiaire du GCRAI. Le projet a essentiellement pour but de réduire les coûts des pesticides et les effets préjudiciables qu'ils ont sur l'environnement. Par ailleurs, dans le cadre du projet, un sous-traitant travaillant à l'Université de Cornell aux États-Unis a découvert une nouvelle méthode efficace pour préserver le matériel génétique de la pomme de terre en le congelant dans du nitrogène liquide. Ainsi, les agriculteurs n'auront plus besoin de multiplier périodiquement le matériel génétique pour le préserver.

119. Un autre institut de recherche agricole bénéficiant de l'appui du GCRAI, l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA) (Nigéria) travaille en coopération avec Winrock International, ONG des États-Unis, à la promotion du rôle de la femme dans la lutte intégrée contre les ravageurs des cultures. Des bourses d'études du niveau de la maîtrise ont été attribuées par l'intermédiaire de l'Association African Women Leaders in Agriculture et le programme Environnement à des femmes exceptionnelles originaires de sept pays d'Afrique. Il s'agit de spécialistes de la pédologie, de la biologie végétale et de la lutte contre les mauvaises herbes.

120. Un projet du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) financé par la Division et réalisé par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) permet de créer dans des endroits isolés de pays en développement six stations chargées de surveiller les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère au niveau mondial. Les stations feront parties intégrantes de la Veille de l'atmosphère globale (VAG) de l'OMM. Avant 1994, il n'y avait que 11 stations mondiales VAG toutes implantées dans les pays développés. Les six nouvelles stations permettront de surveiller des zones isolées qui n'étaient pas précédemment couvertes, donnant ainsi des informations à la banque de données de la VAG. Elles permettront également à des spécialistes de la chimie atmosphérique de pays en développement d'intervenir pleinement dans les débats concernant le changement du climat mondial. En septembre, la première de ces six stations a été ouverte sur le Mont Waliguan sur les plateaux de la Chine centrale. Elle se trouve sur le point le plus élevé et constitue l'infrastructure la plus importante de la VAG.

121. Dans le cadre d'un projet connexe financé par le FEM, l'Institut international de recherche sur le riz (Philippines) mesure les émissions de méthane produites par les rizières.

122. Le programme VIH/sida et "développement" permet de sensibiliser l'opinion mondiale à la menace que l'épidémie fait peser sur le développement. En collaboration avec plus d'une soixantaine de pays, le programme s'efforce de renforcer les moyens dont disposent ceux-ci pour faire face aux causes et aux conséquences socio-économiques de l'épidémie. Il met principalement l'accent sur l'éthique, le droit, les droits de l'homme et le VIH dans le cadre de réseaux créés dans la région de l'Afrique, de l'Asie et du Pacifique, de l'Amérique latine et des Caraïbes. Ces derniers contribuent à la mise en oeuvre d'actions concertées pour lutter contre l'épidémie, tant sur le plan de l'éthique que sur celui des programmes ainsi qu'à la prestation de services d'ordre juridique et éthique aux personnes séropositives par le VIH ou sidaïques. Le Programme a fourni un appui et des conseils techniques en vue de la création de l'Alliance civile et militaire de lutte contre le VIH et le sida. Le pourcentage de militaires infectés par le VIH/sida dans certains pays en développement atteignant selon les estimations jusqu'à 70 %, l'épidémie a des conséquences importantes sur la sécurité nationale ainsi qu'une incidence sur les communautés où ces militaires sont cantonnés. L'Alliance a pour objet d'encourager civils et militaires à coopérer dans la lutte contre le VIH et le sida en appliquant des politiques, des stratégies et des programmes équitables et efficaces. Les documents de synthèse du programme portent sur les questions relatives aux rapports entre le développement et l'épidémie, notamment la mesure dans laquelle les femmes sont touchées, le rôle des hommes dans l'épidémie, la place du droit et le cas des enfants de familles touchées par l'épidémie.

123. Le PNUD s'est associé à l'OMS dans le cadre d'un programme visant à renforcer les capacités nationales afin de réduire les cas de décès et d'incapacité liés à la maternité. Les activités, exécutées dans un certain nombre de pays, portent sur la mise au point de stratégies nationales de promotion de la maternité sans risque, l'élaboration de programmes de suivi et d'évaluation des plans nationaux, l'organisation d'ateliers pour les formateurs et de tables rondes des donateurs.

124. Dans l'action qu'ils mènent en vue d'améliorer les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, les pays en développement sont aux prises avec d'énormes problèmes politiques, économiques et sociaux alors que se profile le prochain siècle. Un problème ancien – un environnement malsain à cause de l'insalubrité de l'eau potable et de conditions d'hygiène qui laissent à désirer – continuera de contrarier les efforts d'édification de la nation, l'action en faveur de la croissance économique et la lutte contre la pauvreté. À une époque d'austérité financière, les ressources modiques dont on dispose pour l'aide aux pays en développement doivent être prudemment orientées vers les investissements les plus rentables; l'expérience montre que l'amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement est essentielle au progrès économique et, plus généralement, permet de jeter les bases mêmes du développement humain durable.

125. Grâce aux formules de partenariat qu'il a établies avec des gouvernements, des organismes des Nations Unies, les divisions opérationnelles de la Banque mondiale, des organismes d'aide bilatérale, des groupes non gouvernementaux et le secteur privé et grâce à une action novatrice fondée sur les enseignements tirés de l'expérience, le programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement PNUD/Banque mondiale permet dans une large mesure d'acheminer effectivement les ressources vers les communautés pauvres qui ont le plus besoin d'aide.

126. En 1994, le Programme financé principalement par le PNUD a sensiblement accru ses activités en abandonnant les projets pilotes au profit de vastes projets d'investissement de la Banque mondiale. C'est ainsi qu'en participant à 10 importants projets dans sept pays en développement, le Programme a eu une influence déterminante sur les investissements complémentaires (plus de 1,2 milliard de dollars). En outre, nombre d'activités à plus long terme avaient atteint un stade permettant de les transférer à d'autres organismes partenaires chargés d'en assurer une diffusion plus large. Les activités de renforcement des capacités, entreprises par le biais du Réseau international de formation, ont permis de créer pas moins de six institutions de formation ou réseaux nationaux indépendants. Il est établi que le Programme a atteint les objectifs stratégiques suivants : renforcement des capacités nationales et locales; appui aux investissements durables dans de grands projets d'investissement et incorporation de connaissances dans leur mise en oeuvre.

127. En Inde, environ 20 millions de personnes vivent de la culture, du traitement et de la production du jute. Cependant, des matières synthétiques ont supplanté le jute sur les marchés traditionnels de ce dernier. Le Gouvernement indien et le Programme de développement du secteur privé gèrent et financent conjointement un programme d'un montant de 46 millions de dollars qui a pour objet de trouver d'autres utilisations au jute. Une importante liste de nouveaux produits – mélanges de fibres textiles, papier, matières composites et éléments de mobilier – a été dressée. Le jute a une nouvelle utilisation : il sert à la fabrication de panneaux intérieurs de voiture moulés.

128. Le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement a publié un document intitulé Manual on Technology Business Incubator Centres présentant l'expérience acquise dans un certain nombre de pays en développement. Les pépinières à vocation technologique fournissent un soutien aux petites entreprises qui ont créé de nouveaux produits ou logiciels en leur apportant une assistance administrative et financière jusqu'à ce qu'elles deviennent autonomes.

129. À ce jour, les meilleurs résultats ont été enregistrés en Chine où le Gouvernement a créé une soixantaine de pépinières à vocation technologique à la suite de l'étude de faisabilité réalisée par le Fonds. Il arrive souvent, dans les pays en développement, que les instruments scientifiques indispensables soient à l'abandon car faire venir des pays développés un personnel techniquement compétent pour les réparer entraînerait un coût trop élevé. Le Fonds a formé à l'entretien et à la réparation des instruments scientifiques 60 Bangladeshis qui, à leur tour, créent actuellement un réseau national de

techniciens et d'usagers de ces instruments. Une formation similaire a été assurée au Cameroun dans le cadre de la première contribution du secteur privé au Fonds.

130. Le Global Technology Group (GTG) a entrepris ces trois dernières années la réalisation d'environ 140 projets dans le domaine des innovations technologiques, du transfert et de l'adaptation des techniques aux secteurs privé et public des pays les moins avancés, financés pour l'essentiel par des RSP. Vingt-sept d'entre eux ont déjà été dotés de fonds substantiels provenant presque entièrement d'investisseurs et entrepreneurs de pays développés. Le Groupe préconise, et exécute avec succès, des projets de développement centrés sur quatre questions fondamentales : a) recenser les produits spécifiques au pays ou à la région compte tenu de sa biodiversité et de ses ressources humaines; b) faciliter la production et la commercialisation de ces produits grâce au transfert nord-sud ou sud-sud de la technologie la plus récente; c) encourager l'interaction mutuellement bénéfique, sur un pied d'égalité, de chefs d'entreprise locaux et internationaux, de manière à provoquer un effet d'entraînement; et d) aider à mettre en place un cadre juridique qui protège la propriété intellectuelle des innovateurs des pays en développement ainsi que de nouvelles formes de concession de licences et d'entreprises commerciales dans le cadre des relations nord-sud et sud-sud. Le GTG est également devenu un des centres de coordination mondiaux pour les ONG s'intéressant à la science et à la technologie.

131. Au Cameroun, le GTG a contribué à accroître les recettes d'exportation du café soluble de qualité fabriqué localement, supplantant ainsi les exportations traditionnelles de café vert qui ont pâti dans une large mesure de la baisse sensible des cours mondiaux des produits agricoles. Les autorités camerounaises ont construit une grande usine qui produit chaque année au moins 3 000 tonnes de café soluble spray dried ainsi que d'importantes quantités de café torréfié selon les méthodes traditionnelles. Le café de qualité camerounais étant reconnu au plan international, on investit de plus en plus dans ce secteur où il est prévu de créer au moins 1 000 nouveaux emplois. On a réglé la question de la propriété de l'usine en adoptant une formule qui, excluant toute exploitation, associe entrepreneurs locaux et étrangers et en élaborant un important plan de financement. Cette formule est maintenant appliquée à d'autres secteurs au Cameroun.

132. Au Lesotho, le Ministère des ressources hydrauliques, de l'énergie et des mines a créé avec le concours du GTG le Dimension Stone Agency, organisme chargé de promouvoir l'exploitation et la commercialisation d'un matériau de construction traditionnel du Lesotho, du grès fin, appelé Dimension stone. Compte tenu des recommandations d'une étude de faisabilité réalisée par le GTG, l'organisme assure deux programmes de formation à l'intention de maîtres carriers et de maçons, présente des techniques simples de coupe des roches, crée et gère un stock centralisé et fournit une assistance technique aux petites entreprises et aux coopératives familiales. La croissance de ce secteur a déjà permis de créer 700 nouveaux emplois, de réduire l'importation de briques en argile, d'encourager le secteur privé et de préserver le patrimoine architectural du Lesotho. Le Gouvernement a répondu très favorablement à une proposition du GTG en déclarant que la Dimension stone serait utilisée comme principal matériau de construction de tous les bâtiments publics. Le projet a

ainsi créé des emplois, des revenus et rehaussé la fierté nationale en mettant l'accent sur le transfert de techniques appropriées pour exploiter un produit spécifique au pays.

133. L'un des projets les plus novateurs et ambitieux de la GTG consiste à aider 290 établissements militaires chinois à se reconvertir en utilisant leurs ressources techniques, matérielles et humaines à des fins civiles. Ce projet, auquel coopère pleinement le Gouvernement, est mis en partie en oeuvre par le biais de la China Association for Peaceful Use of Military Industrial Technology (CAPUMIT) qui apporte une importante contribution financière à l'organisation de deux stages de formation à l'intention de 600 directeurs d'établissements militaires. Toujours dans le but d'obtenir un effet catalyseur, les directeurs suivent d'abord une formation pratique intensive dans les domaines des finances, de la commercialisation et de la gestion, élaborent des propositions officielles de reconversion et s'entretiennent ensuite avec des personnes susceptibles de jouer un rôle catalyseur (investisseurs et entrepreneurs internationaux et locaux) afin d'étudier les possibilités de production à des fins civiles pour les marchés intérieurs et extérieurs.

134. En Mongolie, le GTG aide le Gouvernement à arrêter une politique viable de transfert et d'adaptation de la technologie au pays. Une des principales recommandations faites au Gouvernement porte notamment sur l'élaboration de directives et de conseils en vue de l'établissement d'un nouveau code de la propriété intellectuelle en particulier en vue du développement de la petite et moyenne entreprise, la coopération avec les étrangers susceptibles de stimuler ce développement et la commercialisation des inventions et innovations locales.

III. RESSOURCES SPÉCIALES DU PROGRAMME

135. Les ressources spéciales du Programme sont des fonds gardés en réserve par le Conseil d'administration pour financer certains types d'activités de programme entreprises à chaque cycle de programmation aux fins établies par le Conseil. On trouvera dans le document DP/1992/7 des informations détaillées sur chaque catégorie de RSP approuvée pour le cinquième cycle de programmation. L'allocation de 313 millions de dollars de RSP pour le cinquième cycle a été réduite de 30 % au cours de la deuxième année du cycle. Un montant de 65 207 millions de dollars ayant été reporté du quatrième cycle, l'allocation pour le cinquième cycle s'élève à 284 millions de dollars. La baisse générale des RSP pour le cinquième cycle a eu des répercussions importantes sur les activités de programme, en particulier pour les programmes auxquels on avait alloué au départ des ressources déjà très modiques.

136. À la fin de la troisième année du cinquième cycle, 242 millions de dollars, soit 85 % du total des allocations au titre des RSP, avaient été engagés. Conformément à la décision 92/7 du Conseil d'administration, les dépenses au titre des 27 catégories d'activités relevant des RSP, qui ont été approuvées par le Conseil, ont été regroupées par type d'activités en six modules. En application de la décision 91/54 du Conseil d'administration, des évaluations approfondies de diverses catégories ont été entreprises à mi-cycle.

137. On trouvera ci-après une présentation des activités les plus intéressantes et les plus importantes qui ont été entreprises en 1994 au titre des RSP.

/...

138. Atténuation des effets des catastrophes. Conformément aux critères définis pour cette catégorie, l'assistance est de plus en plus axée sur le renforcement des activités de coordination, et tout spécialement sur les activités ne relevant pas d'autres organismes des Nations Unies. Dans le processus continu qui va de la catastrophe au stade des secours, les fonds ont été surtout alloués à des initiatives visant à réduire la vulnérabilité des pays grâce au renforcement des capacités de planification préalable et de gestion des effets des catastrophes, à l'évaluation des besoins multisectoriels des personnes déplacées dans leur propre pays, des réfugiés et des rapatriés, et à un appui à court terme aux coordonnateurs résidents pour améliorer la coordination sur le terrain de l'assistance d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies. Pour s'assurer que les ressources allouées aux activités sont utilisées avec prudence et jouent un rôle catalyseur dans la mise en place de programmes intégrés de relèvement, l'élaboration des programmes comprend une vaste série de consultations. En 1994, l'Équipe des Nations Unies pour la gestion des opérations en cas de catastrophe s'est imposée comme principal mécanisme de coordination des interventions d'urgence à l'échelle du système des Nations Unies. Elle a également élaboré des projets de prévention et de gestion des catastrophes qui résultent d'un large consensus au sein des organismes concernant la conception et la mise en oeuvre des programmes. Une assistance a été apportée aux populations victimes de catastrophes naturelles, telles que des inondations, des tremblements de terre et des cyclones. Une aide a également été fournie aux personnes qui subissent les effets catastrophiques de conflits internes, tels qu'en Bosnie-Herzégovine, en Haïti, au Libéria et au Rwanda.

139. Activités thématiques. Le principal objectif des activités thématiques est l'intégration des six domaines sur lesquels le Conseil d'administration a résolu, dans sa décision 90/34, de concentrer les efforts grâce à un financement catalyseur du développement. Ces domaines correspondent à maints égards aux "Initiatives pour le changement" (DP/1994/39) approuvées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 1994 afin que le PNUD recentre son action sur le renforcement des capacités pour la lutte contre la pauvreté, la régénération de l'environnement, la création d'emplois et la promotion des femmes tout en soutenant la bonne conduite des affaires publiques dans le cadre général du développement humain durable. C'est pourquoi les ressources spéciales du Programme allouées aux activités thématiques ont servi à favoriser l'intégration des domaines prioritaires dans les programmes de développement. Par ailleurs, il convient de souligner l'importance des ressources supplémentaires que les capitaux d'amorçage prélevés sur les RSP ont permis de mobiliser auprès de sources nationales, bilatérales et multilatérales.

140. Par exemple, on s'est employé à soutenir les activités d'analyse et de promotion des politiques de lutte contre la pauvreté et la collaboration entre les ONG et les gouvernements dans le cadre de la préparation du Sommet mondial pour le développement social. Cette collaboration a permis aux pays des cinq régions en développement d'échanger des données d'expérience et des informations sur des questions clefs se rapportant au Sommet mondial. Dans un nombre croissant de cas, les RSP allouées à la lutte contre la pauvreté ont permis d'obtenir par le CIP et par d'autres institutions financières bilatérales et multilatérales un financement complémentaire pour les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, telles que celles du Malawi, de la Mongolie et du Zimbabwe.

141. Afin de soutenir les efforts visant à intégrer les questions d'environnement au premier stade du processus de décision économique et à accélérer cette intégration, tel que recommandé dans Action 21, un appui a été apporté à un réseau d'ONG et de partenaires du développement implantés dans le sud afin de renforcer leurs capacités et leur potentiel de coopération en matière d'activités de communication et de recherche visant à préciser les grandes questions relevant de la Commission du développement durable. Il s'agit notamment des diverses conventions sur l'environnement et des questions connexes qui se sont fait jour après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Le Programme stratégique global sur les forêts est une autre initiative du PNUD qui a donné lieu à un financement complémentaire important de la part de partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du PNUD. Lancé pour appuyer l'application du chapitre d'Action 21 sur les forêts, ce programme a pour objet d'aider les pays à renforcer leurs capacités à mettre en oeuvre des programmes nationaux relatifs aux forêts, en a) établissant un consensus national et international sur la réduction du déboisement, et b) utilisant et protégeant les ressources forestières. On pourra ainsi tirer parti au maximum du secteur forestier et intégrer le rôle des forêts dans la planification du développement et dans la gestion de l'environnement au niveau national. Un programme novateur a été mis au point afin d'aider les populations autochtones à utiliser leur savoir traditionnel pour concevoir leurs propres stratégies qui permettent une exploitation durable de la diversité biologique et la protection de l'habitat, tout en donnant des résultats économiques bénéfiques pour les populations locales.

142. S'agissant de la participation des femmes au développement, la préparation de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes a permis de rassembler des statisticiens et des décideurs à l'échelon national et international au sein d'un atelier portant sur l'intégration des données et des statistiques ventilées par sexe dans les politiques et les programmes de développement humain durable. En Afrique, une assistance a été apportée à l'élaboration de stratégies régionales et au développement des capacités de recherche afin d'intégrer l'analyse par sexe à la planification économique nationale. Parallèlement, les pays en transition de l'Europe de l'Est ont reçu un appui afin de renforcer leurs capacités à mettre au point des méthodes novatrices en matière de désagrégation des statistiques relatives au sexe et à intégrer la question de l'équité entre les sexes dans leurs activités de développement. Les manifestations et les présentations spéciales prévues pour la Conférence seront le fruit de ces activités préparatoires. Dans le cadre du programme de transfert et d'adaptation de la technologie au service du développement, on a appuyé des initiatives visant à introduire des techniques de fabrication utilisant des ressources naturelles pour l'amélioration de la productivité industrielle orientée vers les marchés locaux et les marchés d'exportation. On citera parmi ces initiatives un programme de fabrication automatisée visant à promouvoir la technologie de modélisation rapide auprès des pays de la région arabe, le transfert de la technologie de la taille des pierres à l'industrie diamantaire du Lesotho, et une aide à l'exécution de programmes en Argentine, au Mexique et en Uruguay, visant à créer un cadre commercial et financier en faveur des petites et moyennes entreprises innovantes et contribuant aussi à la mise en commun de capitaux et de savoir faire dont pourront disposer les pays dans l'avenir.

143. Une évaluation à mi-cycle du Programme de renforcement des capacités de gestion a montré le succès, tant pour les pays hôtes que pour les organismes donateurs, de l'approche adoptée pour améliorer le secteur public, ainsi que les résultats significatifs obtenus dans la mobilisation de ressources au titre de la participation aux coûts pour les activités de renforcement des capacités de gestion. Par exemple, les recommandations d'une commission chargée du renforcement des capacités de gestion en Ouganda se sont traduites par une réduction de 32 à 21 du nombre total de ministères. De plus, au cours des trois premières années de l'application du programme, et avec le soutien entier du Cabinet du Président, le service public a été réduit de 47 %, ce qui a permis d'augmenter de 50 % les salaires de la fonction publique nouvellement réorganisée. De surcroît, les crédits supplémentaires octroyés par l'Association internationale de développement (IDA), l'Overseas Development Administration (Royaume-Uni), l'Union européenne et l'Agence danoise de développement international (DANIDA), pour la réforme de la fonction publique ougandaise, ont été plus de neuf fois supérieurs au montant initial alloué au renforcement des capacités de gestion.

144. Autres activités spéciales et/ou nouvelles. Plusieurs activités ont permis de réaliser des progrès importants dans cette catégorie. La publication du Rapport sur le développement humain, 1994 a contribué de manière importante au dialogue qui s'est instauré à l'échelon mondial dans le cadre de la préparation du Sommet mondial pour le développement social. En 1994, le Plan spécial d'assistance économique à l'Amérique centrale a continué de faciliter le processus de paix dans la région grâce à l'instauration d'un consensus à divers niveaux, au renforcement des capacités d'intégration nationale et régionale et aux efforts déployés pour assurer la réinsertion des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées. À la fin de 1994, le Plan spécial avait effectivement permis de mobiliser plus de 135 millions de dollars sous forme de participation aux coûts avec des pays tiers. On a également aidé des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales à mener des activités visant à débattre du programme du Sommet mondial pour le développement social aux niveaux national, régional et mondial en organisant des débats publics, des ateliers d'ONG, et en instaurant un dialogue entre les ONG et le Gouvernement au niveau des pays. Afin de répondre à la demande croissante des pays bénéficiaires, 22 mesures prises dans 15 pays ont été appuyées dans le cadre de l'Initiative pour le renforcement des capacités en Afrique. L'objectif est de renforcer les capacités nationales et régionales à élaborer et administrer des programmes et des politiques économiques nationales, en établissant des programmes de formation en cours d'emploi, en appuyant 26 institutions nationales de formation et en facilitant l'évaluation des capacités des pays par des organismes de développement indépendants et des établissements universitaires. Le Programme VIH/sida et développement a permis de faire mieux comprendre les aspects socio-économiques de l'épidémie par le biais de plusieurs initiatives, et notamment l'appui accordé à la première Conférence du réseau de personnes africaines vivant avec le VIH/sida, qui a réuni des ressortissants de 13 pays africains. La Conférence a été suivie par des consultations régionales avec le Global Network of People Living with HIV/AIDS afin de renforcer les capacités des organisations de personnes contaminées ou malades et des organisations s'occupant de ces personnes, à faire connaître, à évaluer et à partager leurs données d'expérience en matière de lutte contre l'épidémie. Une assistance a également été apportée dans le cadre d'un programme de partenariat

avec des organisations non gouvernementales, des organisations communautaires et d'autres partenaires du développement au Bangladesh, à Djibouti, en Inde, à Mexico, au Nigéria et au Sénégal en vue de renforcer les moyens de suivre, faire connaître, évaluer et améliorer l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes communautaires novateurs de lutte contre l'épidémie.

145. Coordination de l'aide. Les activités relevant de cette catégorie ont pour objectif d'appuyer les efforts entrepris pour programmer les ressources plus efficacement et d'aider à préparer les réunions de donateurs. Les activités approuvées étaient en accord avec ces objectifs et ont facilité l'organisation de tables rondes et de réunions de coordination de l'aide dans 36 pays. En 1994, les projets ont été conçus de manière à tirer parti de l'expérience acquise, notamment de la nécessité de mettre l'accent sur le renforcement des capacités et de garantir un appui et un suivi constants de la coordination de l'assistance; d'associer la coopération technique et les évaluations portant sur le renforcement des capacités à l'élaboration des programmes; et de faire davantage appel aux ressources et aux consultants nationaux pour exécuter ces activités. Par exemple, la tenue de tables rondes en Gambie a effectivement permis de collecter 400 millions de dollars pour un programme multisectoriel de lutte contre la pauvreté, tandis qu'en Indonésie, en Mongolie, au Pakistan, au Sri Lanka et au Viet Nam, les efforts renouvelés déployés au sein des réunions des groupes consultatifs ont abouti à l'élaboration de rapports multisectoriels de base sur la coopération technique et le renforcement des capacités.

146. Élaboration des programmes. Dans cette catégorie, l'objectif est de renforcer l'aptitude du PNUD à mettre au point et à exécuter des programmes de coopération technique efficaces et de qualité. Les deux sous-catégories ont trait aux initiatives novatrices en matière de développement humain durable et à l'évaluation des programmes. À la suite de l'affectation par le Conseil d'administration de RSP destinées à promouvoir le développement humain durable et à faciliter sa mise en oeuvre par des initiatives au niveau des pays, on s'est employé à soutenir les activités visant à favoriser ce type de développement dans toutes les régions en développement, en renforçant les capacités locales, à élaborer et à exploiter des bases de données d'analyse de la situation qui permettent de mesurer les progrès accomplis en matière de développement humain durable. Un appui a également été accordé à l'élaboration de rapports nationaux sur cette question. Par ailleurs, des activités de sensibilisation ont été menées dans le cadre de forums qui favorisent l'instauration d'un vaste dialogue national en faisant participer des gouvernements, des organisations de la société civile et d'autres acteurs du développement à des débats sur le développement humain durable. En Égypte, en Guinée et au Zimbabwe, le PNUD a aidé à mener des opérations pilotes d'évaluation visant à étudier la réorganisation des mécanismes de coordination de l'aide, tels que l'analyse et la programmation nationales de la coopération technique (NATCAP), les tables rondes et les réunions de groupes consultatifs, et à jauger l'efficacité, l'utilité, la pertinence et l'impact de l'approche-programme du PNUD et des modalités d'exécution nationale.

IV. FONDS GÉRÉS PAR LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

A. Fonds d'équipement des Nations Unies

147. En 1994, le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a continué à développer la nouvelle approche-programme qu'il a lancée en 1994 et qui est axée sur le soulagement de la pauvreté au niveau local ou communautaire. Les nouveaux programmes sont conçus pour répondre aux besoins locaux définis par des groupes locaux, qu'il s'agisse d'organisations communautaires ou d'administrations locales. Les tendances à la démocratisation et à la décentralisation en matière de gestion des ressources dans les pays les moins avancés ont permis de renforcer les mécanismes de partenariat au niveau local, surtout chez les pauvres des zones rurales, qui sont depuis longtemps les bénéficiaires privilégiés des interventions du FENU. Saisissant l'occasion de rationaliser ses activités et conscient de la nécessité d'optimiser son impact, le Fonds a adopté une stratégie régionale qui associe le renforcement du soutien de l'infrastructure sociale et économique et de l'octroi de crédits aux enseignements tirés de ses 27 années d'expérience. L'un des éléments capitaux de ces enseignements est que, si l'on veut que les investissements durent, surtout dans les zones isolées, il faut que la population locale en ait la maîtrise et se sente responsable. Les programmes actuels, qui ont été évalués et définitivement approuvés au niveau des projets, comprennent en règle générale un ou plusieurs projets relatifs aux infrastructures, l'octroi de crédits pour l'agriculture et/ou les petits entrepreneurs et les fonds de développement local. Ces derniers sont dans toute la mesure possible gérés au niveau local et permettent à la communauté de participer à la hiérarchisation, à l'exécution et à la gestion de petits projets d'infrastructure. Ils contribuent ainsi à faire prévaloir la viabilité et à renforcer la capacité de gestion locale.

148. Ce renforcement des capacités au niveau local est essentiel à une bonne gestion des fonds de développement local. À plus long terme, l'expérience acquise au niveau des microprojets devrait permettre aux autorités locales d'assumer la responsabilité de projets plus importants. Cela étant, le FENU a poursuivi ses contacts avec les réseaux nationaux et internationaux de pouvoirs locaux, dont les principaux sont l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux (UIV) et une ONG française, Cités Unies Développement (CUD), qui sont chacune en mesure de fournir les connaissances techniques nécessaires pour gérer une administration locale. Un membre de l'UIV, l'Association des municipalités hollandaises, a déjà participé à des missions conjointes de programmation au Viet Nam et en Zambie, et offre ses services à l'appui d'un projet du FENU concernant un fonds de développement local dans la province orientale de la Zambie. Le projet du FENU s'articule directement sur un projet de renforcement des capacités du PNUD. Étant donné que ces fonds représentent un nouveau domaine pour le FENU, ils sont étroitement surveillés dès le départ pour garantir que les enseignements tirés de leur conception seront mis en commun et rapidement intégrés dans les opérations. Six études de cas ont été entreprises pour recueillir la documentation nécessaire et une analyse des données sur le terrain conçue dans une optique interrégionale tant au niveau des politiques

qu'à celui de l'élaboration. En 1994, des projets représentant un montant d'environ 33,7 millions de dollars ont été approuvés, et des programmes de développement communautaire élaborés pour l'Éthiopie, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie.

149. Les travaux dans le domaine de l'écodéveloppement se poursuivent, associant la nouvelle approche-programme et des activités axées sur l'environnement dans le cadre de la croissance économique générale. People, Power and Ecology: Towards participatory eco-development (Vers un écodéveloppement participatif), la version anglaise des enseignements contenus dans l'examen thématique sur l'écodéveloppement participatif du FENU, a été publiée en 1994. Des programmes sont en cours en Guinée, à Madagascar, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Laos.

150. Les femmes bénéficient des projets du FENU, qu'ils portent sur les infrastructures, les fonds de développement local ou les crédits. En 1994, 60 % des projets approuvés, représentant un montant de 20,9 millions de dollars, portaient sur les problèmes des femmes. On peut citer parmi ceux-ci : l'approvisionnement en eau au Lesotho et au Nicaragua; des fonds de développement local à Madagascar, dans les territoires palestiniens occupés, en Ouganda et en Zambie; un projet d'octroi de crédits au Malawi.

151. Deux projets du FENU relatifs aux infrastructures ont attiré une attention considérable en 1994. Un pont construit à Quilali (Nicaragua) sur la rivière Jicaro permet aux résidents d'avoir facilement accès aux écoles, aux marchés et aux dispensaires pour la première fois de leur histoire. Connu sous le nom de "pont de la paix", cet ouvrage à forte intensité de main-d'oeuvre a été réalisé par une équipe rassemblant des partisans politiques rivaux que l'exécution en coopération de ce projet a amenés à mieux se comprendre. En Bolivie, une usine de fabrication d'alpaga, gérée par une ONG coopérative locale, est entrée en activité et a déjà des débouchés à l'étranger et un carnet de commandes bien garni. Au Viet Nam, un nouveau programme modèle qui lance des pratiques modernes de gestion continue à enregistrer un bon taux d'exécution et de rentabilité.

152. En ce qui concerne l'évaluation, le FENU renforce sa capacité d'effectuer des études d'impact socio-économique. Des normes en matière de réalisation d'études initiales et d'établissement d'indicateurs clefs d'efficacité ont été élaborées pour l'irrigation, les transports routiers, l'approvisionnement en eau et les projets agricoles.

B. Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne

153. Le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS), qui se spécialise dans la lutte contre la désertification et la gestion des terres arides, a été désigné en 1994 entité centrale du PNUD pour le lancement et le soutien des activités du PNUD dans le domaine de la lutte contre la désertification et la gestion des terres arides dans tous les pays touchés pris en compte par le programme. Au cours de l'année écoulée, le BNUS a activement concouru aux négociations relatives à la Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, qui a été signée par plus

de 90 pays reconnaissant que la désertification constitue un problème de dimension mondiale. Le BNUS/PNUD a facilité les travaux des pays de la région soudano-sahélienne sous les auspices d'organisations sous-régionales, le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement (IGADD) et leur a fourni une aide tant sur le fond que sur la logistique. En outre, le BNUS a prêté son concours au groupe spécial d'experts de l'OUA. Mais si les négociations sur la Convention ont été menées à bien, c'est parce que les nations africaines ont été en mesure de définir une position circonstanciée sur les moyens et processus à retenir pour les programmes nationaux d'action, qui sont les fondements de la Convention. Le BNUS/PNUD s'est fait l'avocat au sein du groupe africain de quelques-uns des principes fondamentaux de la Convention : les accords de partenariat pour assurer l'application au niveau national; une approche participative; et un processus intégrateur et itératif de mise en place des programmes nationaux.

154. Outre sa participation aux négociations relatives à la Convention, le BNUS a continué à aider les 23 pays de la région soudano-sahélienne dans les domaines suivants : a) systèmes d'information sur l'environnement; b) planification préalable à la sécheresse et atténuation de ses effets; c) cadres d'action stratégique; et d) gestion des ressources naturelles au niveau local. Le BNUS a également commencé à mieux définir ses actions axées sur les problèmes en amont et sa stratégie globale tout en assurant une meilleure articulation des services consultatifs techniques fournis aux bureaux de pays du PNUD dans les pays touchés et une meilleure coordination avec les autres services concernés du PNUD.

155. En ce qui concerne l'approche participative, une étude publiée en 1994 décrit l'utilisation faite par le BNUS de la méthode de "gestion des terroirs" et de la "méthode active de recherche de planification participative" (MARP). L'approche "gestion des terroirs" est une méthode participative et intégrée de gestion des ressources rurales dont l'objectif est d'élever le niveau de vie des communautés. L'intégration de l'approche MARP a aidé les populations locales à mieux définir leurs problèmes et trouver des solutions. Au niveau régional, trois ateliers ont été organisés sur les moyens de renforcer la participation de la population à son propre développement. Ce processus participatif pourrait jouer un rôle crucial en établissant des liens entre les plans de développement locaux, nationaux et régionaux prévus par la Convention.

156. Pour renforcer la coordination entre les partenaires du développement, le BNUS a continué à organiser des réunions d'harmonisation réunissant des représentants du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement (BAfD), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Alliance mondiale pour la nature (UICN), du Fonds international de développement agricole (FIDA), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et du Secrétariat intérimaire du Comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification, dans le but de mieux harmoniser les initiatives en matière de gestion des ressources naturelles dans les pays bénéficiant du programme.

157. En 1994, le BNUS/PNUD et le PNUE ont conjointement publié à la fois une déclaration et un mémoire annonçant leur détermination de renforcer leur collaboration pour assurer un appui catalyseur conjoint à la Convention, en développant l'action commune BNUS/PNUD/PNUE et en l'étendant à tous les pays touchés par la désertification.

C. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

158. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) est l'organisme de premier plan des Nations Unies pour les questions concernant l'intégration de la femme au développement et la défense des droits de la femme dans le monde entier. Créé à l'origine pour doter de moyens économiques les femmes des pays en développement en améliorant leur accès au crédit, aux facteurs de production, à la formation et aux activités génératrices de revenus, le Fonds a élargi au cours de ces 20 dernières années la portée de ses travaux qui comprennent désormais la promotion de l'émancipation sociale et politique des femmes. La redéfinition des droits de l'homme pour y inclure les droits de la femme et le renforcement de la société civile, par exemple, sont deux domaines dans lesquels UNIFEM a joué un rôle de catalyseur.

159. L'expérience acquise par le Fonds dans le domaine de l'intégration des femmes au développement et les liens étroits qui l'unissent au mouvement international des femmes l'ont mis en mesure de jouer un rôle actif dans les préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui se tiendra prochainement à Beijing. Outre son programme ordinaire de travail, UNIFEM a lancé un projet-cadre qui finance plus de 90 initiatives liées à la Conférence aux niveaux national, régional et mondial. Quelques-unes de ces activités comprenaient un appui à l'établissement des rapports nationaux dans 30 pays, dont l'Argentine, les Bahamas, le Belize, les pays d'Amérique centrale, la Jamaïque, le Laos, le Mexique, le Nigéria, le Pakistan, le Sénégal, le Zimbabwe et neuf pays d'Asie occidentale. UNIFEM a parrainé les initiatives prises en matière d'information dans l'ensemble des pays en développement, dont cinq programmes radiophoniques réalisés au Sénégal sur la Conférence de Beijing qui ont été diffusés dans plus de 54 pays francophones, et deux initiatives régionales prises par des ONG pour formuler des stratégies en Amérique latine. Lors des cinq réunions préparatoires régionales de la Conférence, UNIFEM a joué un rôle de pointe dans la mise en lumière des problèmes des femmes en parrainant des "tentes de la paix" et des discussions sur des questions comme les femmes autochtones, la violence contre les femmes et d'autres modes de développement.

160. Pour développer les priorités énoncées par les femmes au cours de ce processus régional, UNIFEM a commencé à formuler une nouvelle vision du développement économique et politique : l'Agenda des femmes pour le développement au XXIe siècle. Ce nouveau modèle de développement comprend les objectifs clefs suivants : créer un processus de développement profitant directement aux femmes; comprendre ce dont les femmes ont besoin pour conserver des moyens d'existence durables; construire des vies stables et des communautés saines; et protéger les femmes dans les situations de conflit et de violence.

D. Volontaires des Nations Unies

161. Pendant l'année à l'examen, 3 429 spécialistes des Volontaires des Nations Unies (VNU) et agents locaux de 130 nationalités travaillaient dans 140 pays. Leurs principales activités s'inscrivaient dans des domaines comme l'agriculture, la santé, l'éducation et la formation professionnelle et les politiques et plans de développement, ainsi que les activités relatives à la consolidation de la paix et à la démocratisation et les initiatives axées sur la communauté.

Consolidation de la paix/démocratisation

162. Afrique du Sud. En avril 1994, 200 observateurs électoraux des VNU ont été détachés auprès de la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud (MONUAS). Déployés dans les provinces, les observateurs des VNU étaient chargés d'effectuer des enquêtes, de recenser les bureaux de vote existants et d'en créer de nouveaux, et d'observer les réunions des partis, de contrôler le processus électoral et le transport et la sécurité des matériels utilisés pour le scrutin.

163. Mozambique. Au total, 161 spécialistes des VNU ont été recrutés pour fournir leur concours lors du déroulement du processus électoral au Mozambique. Ils ont été chargés d'assurer la vérification des processus électoraux, de participer à la campagne d'information sur les élections et au contrôle des élections elles-mêmes.

164. Guatemala. À l'appui de l'opération de la Mission de vérification des Nations Unies pour les droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA), 68 observateurs des droits de l'homme/conseillers juridiques des VNU ont été détachés sur le terrain en décembre 1994. Travaillant au sein des bureaux régionaux et sous-régionaux, les observateurs des droits de l'homme des VNU sont chargés de suivre la situation en matière de droits de l'homme, notamment les réunions politiques, et de renforcer les mécanismes de protection des droits de l'homme au niveau local. Les conseillers juridiques des VNU s'occuperont des aspects juridiques de la vérification du respect des droits de l'homme et contribueront à garantir qu'au niveau local, les enquêtes seront menées de façon autonome et conformément à la Constitution guatémaltèque et aux normes internationales.

165. Somalie. En vertu d'un mémorandum d'accord entre l'Organisation des Nations Unies et les VNU, 130 spécialistes des VNU ont été détachés auprès de l'ONUSOM pour appuyer l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II) en prêtant leur concours aux divisions de l'assistance humanitaire, de la justice, de la démobilisation et du déminage, de la police, de la planification et de l'administration de l'ONUSOM.

166. Préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Les Volontaires des Nations Unies se sont efforcés de contribuer à la préparation de la Conférence à différents niveaux. Au niveau régional, des spécialistes des VNU ont été affectés au secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour aider à renforcer la capacité de ces structures de coordonner et de préparer les conférences préparatoires

régionales. À la CEA, des spécialistes des VNU participent à la préparation des activités de promotion et de publicité ainsi qu'à l'établissement des rapports et documents techniques. À la CESAP, des spécialistes des VNU ont contribué aux préparatifs de la conférence régionale en assurant des services de formation et de promotion et la liaison avec les ONG et en collaborant à l'établissement de documents et rapports techniques. En outre, les Volontaires des Nations Unies ont communiqué quelques-unes de leurs conclusions concernant la société civile et la vie publique et la conduite des affaires publiques en Europe orientale et centrale et dans les pays en transition, pour contribuer aux préparatifs régionaux assurés par la Commission économique pour l'Europe (CEE).

167. Au niveau national, des spécialistes internationaux des VNU travaillant avec des spécialistes nationaux des VNU ont fourni un appui à certains des pays les moins avancés dans le cadre de projets financés par le Fonds bénévole spécial (FBS) des VNU. Ces projets ont été conçus dans l'optique d'un double objectif : contribuer à l'établissement des rapports nationaux devant être présentés à la Conférence et créer un processus durable et irréversible de changement en renforçant les rouages nationaux et en développant au maximum les moyens d'expression au niveau communautaire, tout en cherchant à établir un lien avec les macropolitiques et les macroprogrammes. Les capitaux d'amorçage du FBS ont également permis de faire appel à plusieurs autres sources de financement et de réunir des partenaires du développement qui ont contribué à créer une alliance des ONG féminines au Botswana, dans le cadre de la préparation de la Conférence et des futurs programmes.

168. VIH/sida. Dans le cadre du projet ZAM/91/003 financé par le PNUD et exécuté par les VNU, dont l'objectif est de mettre au point des approches communautaires de la prévention de la maladie et des soins et de l'appui aux malades touchés par le VIH/sida et à leurs proches, les spécialistes des VNU ont sensiblement contribué à l'obtention des résultats suivants en Zambie dans trois grands domaines au cours de l'année 1994 :

a) Des activités concernant les soins à domicile, qui ont assuré la formation de 21 agents sanitaires d'hôpitaux et de dispensaires de district aux services de conseils, à la gestion des soins à domicile et à l'appui aux soins cliniques grâce à des séminaires et stages d'études pratiques;

b) Des activités d'information, d'éducation et de communication, qui ont permis de diffuser aussi largement que possible l'information à des audiences cibles appropriées, tant dans un cadre communautaire qu'ailleurs, à l'aide de moyens populaires de communication;

c) Des initiatives de développement communautaire, qui ont permis de promouvoir des activités génératrices de revenus dans deux communautés et de dispenser une formation pour aider les communautés à lancer des programmes de développement comme le moulage de parpaings, le forage de puits, la construction de latrines, etc.

169. Sécurité alimentaire. Le projet régional OIT/RAF/90/MO5/NOR s'inscrit dans la troisième phase d'un programme visant à assurer la sécurité alimentaire grâce à un appui à des organisations communautaires et à des coopératives en particulier. Ce programme est principalement financé dans le cadre d'un accord

multibilatéral en vertu duquel la Norvège est le principal donateur et l'Organisation internationale du Travail (OIT) l'agent d'exécution. Ce projet multidimensionnel comprend diverses activités, dont la participation communautaire, l'alphabétisation, la formation à la gestion et des activités spécialement réservées aux communautés marginalisées, éléments qui contribuent tous à une approche axée sur la création de moyens d'existence durables. Les femmes sont les principales bénéficiaires de ce programme.

170. Au cours de l'année, 13 spécialistes des VNU ont été affectés à ce programme, qui est opérationnel au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal. Ils ont travaillé sur le terrain en fournissant un appui essentiel aux organisations communautaires dans des domaines liés à l'administration, à l'alphabétisation, à l'amélioration des méthodes de culture et à des activités d'artisanat. Ces volontaires ont démontré qu'ils étaient efficaces et fermement résolus à mettre en oeuvre une approche participative au niveau communautaire.

171. Ce programme a eu un impact socio-économique manifeste qui a été démontré dans un certain nombre d'évaluations approfondies, dont la plus récente, réalisée à la fin de 1994, a permis à la programmation d'entrer dans une nouvelle phase.

E. Fonds pour l'environnement mondial

172. Les activités entreprises par le PNUD dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) portent principalement sur quatre grands thèmes : l'atténuation des changements climatiques, la préservation de la diversité biologique, la protection des eaux internationales et la protection de la couche d'ozone (et la lutte contre la dégradation des sols, dans la mesure où elle relève des deux premiers domaines). En décembre 1994, au titre de la phase pilote du FEM, le PNUD avait lancé 55 projets de coopération technique et 28 études de faisabilité préalables à des investissements dans ces domaines. En comptant les 13 millions alloués au programme de petites subventions dont ont bénéficié 33 pays et dans le cadre duquel 410 projets sont devenus pleinement opérationnels en 1994, les crédits octroyés au cours de la phase pilote se sont élevés à 278 millions de dollars. En outre, à la fin de 1994, neuf projets supplémentaires du PNUD ont été approuvés au titre du FEM restructuré par le Comité opérationnel du FEM, pour un montant de 8 310 000 dollars. En 1994, les sommes affectées aux projets de la phase pilote ont atteint 92,3 millions de dollars.

173. En ce qui concerne la communication avec le public, en 1994, le PNUD-FEM a publié et distribué à tous ses membres, dans le monde entier, deux numéros de sa publication Partners ainsi que 17 documents de projet. Afin d'informer les institutions spécialisées des Nations Unies des changements survenus au sein du FEM, en novembre, le PNUD a organisé un atelier spécial pour leur exposer les mesures prises pour restructurer le Fonds. Toujours en 1994, au sein du FEM, le PNUD a organisé un atelier d'une durée de trois jours, portant sur l'élaboration de projets et la programmation, dans le but d'aider les pays à concevoir, élaborer et appliquer efficacement des projets du FEM. La Banque mondiale et le PNUD se sont joints au PNUD pour financer cette initiative.

174. En 1994, au titre du FEM, le PNUD a cofinancé neuf ateliers et réunions d'information techniques à l'échelon régional, dans le but d'améliorer la qualité des projets exécutés et de faire partager les leçons tirées des différents projets. Par ailleurs, en septembre, le PNUD et le Gouvernement français ont organisé un Atelier international sur l'électrification rurale décentralisée, qui a défini des modes viables de développement économique et social s'appuyant sur des techniques qui permettent de réduire les émissions de carbone et pouvant bénéficier d'un appui du FEM. En décembre, en collaboration avec la Banque interaméricaine de développement et plusieurs gouvernements et organisations non gouvernementales, le PNUD a étudié la faisabilité d'une exécution conjointe des projets au cours d'un atelier sur les mécanismes d'élaboration de projets communs en faveur des pays en développement.

175. En 1994, le PNUD s'est attaché à appuyer la Convention internationale sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en aidant les pays à mettre au point des projets d'auto-assistance conçus pour les aider à remplir les obligations contractées au titre de ces conventions. Le PNUD continuera à jouer un rôle moteur dans ces activités en 1995 et au-delà.

F. Protocole de Montréal

176. Au 31 décembre 1994, le PNUD aidait 31 pays à éliminer progressivement les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, conformément aux dispositions du Protocole, qui a pour but de la protéger. L'aide fournie par le PNUD a permis aux pays bénéficiaires d'élaborer des programmes de pays et de financer la coopération et la formation techniques, des projets de démonstration, des projets de renforcement des institutions et des capacités nationales, ainsi que des projets d'investissement pour le transfert de technologie. Le personnel du PNUD et des experts internationaux, en collaboration avec des consultants des pays concernés, ont aidé les gouvernements et l'industrie à concevoir, appliquer, suivre et évaluer des projets et des programmes d'élimination progressive des substances qui appauvrissent la couche d'ozone dans les domaines suivants : les aérosols, les mousses, les solvants, la réfrigération et les extincteurs faisant appel aux halons.

177. Pendant la période 1991-1993, un programme composite du PNUD, d'un montant de 23 040 000 dollars, a été approuvé par le Comité exécutif du Fonds multilatéral du Protocole de Montréal. Pour la seule année 1994, l'octroi de 56 560 000 dollars a été approuvé pour des programmes de travail du PNUD, ce qui prouve l'importance croissante de la question et la confiance que placent le Gouvernement et l'industrie dans la rapidité d'application des projets du PNUD. À la fin de 1994, le programme de travail du PNUD au titre du Protocole représentait 79 610 000 dollars au total et comprenait 283 projets visant à éliminer 8 521 tonnes de substances dangereuses pour la couche d'ozone chaque année d'ici à la fin de 1996.

178. Le programme composite pour la période 1991-1994 se répartit comme suit : Afrique et Moyen-Orient (16 %); Asie et Pacifique (50 %); Amérique latine et Caraïbes (31 %); et programmes régionaux et mondiaux (3 %). Les secteurs des mousses et de la réfrigération représentent presque quatre cinquièmes du programme du PNUD.

179. L'aide fournie par le PNUD à la demande des bénéficiaires a subi des modifications. En effet, pendant la période 1991-1993, elle était essentiellement axée sur l'élaboration de programmes de pays, la coopération et la formation techniques, activités qui représentaient plus de la moitié du programme de travail du PNUD. En 1994, en revanche, en réponse aux demandes des gouvernements et de l'industrie, les projets d'investissement pour le transfert de technologie ont constitué sept huitièmes de ses activités. Cette tendance est conforme aux directives du Comité exécutif, qui souhaitait que le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Banque mondiale se concentrent sur ces projets, la diffusion de données et d'informations et la formation technique relevant désormais du PNUE.

180. À ce jour, le PNUD a fourni 17,3 millions de dollars, a aidé les gouvernements à mettre au point 11 programmes de pays et à obtenir leur approbation, et a mené à bien 49 ateliers et projets de démonstration et de coopération et formation techniques. Huit projets d'investissement ont permis d'éliminer 427 tonnes de substances dangereuses pour la couche d'ozone.

181. Par ailleurs, le PNUD exécute actuellement des projets de renforcement des institutions dans 19 pays. L'objectif de ces projets est de donner aux pays les moyens de se conformer aux dispositions du Protocole. À cet effet, ils dotent les gouvernements d'une unité de coordination chargée de superviser les programmes et projets relatifs à la couche d'ozone et facilitent la sensibilisation du public et la collecte de données, tout en encourageant la coordination et la coopération des secteurs public et privé, condition sine qua non pour que les pays puissent atteindre les objectifs fixés en vertu du Protocole de Montréal. Ces projets bénéficient d'une allocation de 5,3 millions de dollars au total.

182. Ces activités sont gérées par le groupe du Protocole de Montréal, qui fait partie du Programme sur l'énergie et l'atmosphère au sein de la Division de l'utilisation durable de l'énergie et de l'environnement du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes.

G. Capacités 21

183. Lancé lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), le programme Capacités 21, principale initiative internationale pour la mise en oeuvre d'Action 21, a pour objectif d'aider les pays à parvenir au développement durable. Il favorise l'adoption de nouvelles stratégies de développement, la maîtrise des programmes par tous les bénéficiaires, l'adaptation aux priorités nationales, l'instauration d'un consensus au sein des pays et la participation de tous les partenaires, y compris les institutions spécialisées des Nations Unies et les contributeurs. 1994 a été la première année complète de fonctionnement de l'initiative Capacités 21. Au cours de l'année, les processus et procédures nécessaires ont été mis au point pour aider les bureaux des pays d'accueil du PNUD à soutenir le développement de stratégies nationales en matière de développement durable. Des programmes ont été lancés dans toutes les régions concernées par les activités du PNUD et, à la fin de l'année, un nombre important de programmes nationaux étaient soit en cours d'exécution, soit à un stade avancé d'élaboration. À la fin de 1994, le Fonds d'affectation spéciale de Capacités 21 avait reçu des

annonces de contributions s'élevant au total à 43,1 millions de dollars. Ci-après figurent quelques exemples des activités nationales appuyées par l'initiative Capacités 21.

184. Chine. Par le biais de l'initiative Capacités 21, le PNUD a aidé la Chine à élaborer son programme Action 21 national. Il a fallu plus d'un an de planification et de débats intensifs auxquels ont participé des experts de tous les secteurs en développement de la Chine ainsi que des représentants des établissements universitaires, des organisations communautaires et des médias pour parvenir à la stratégie finale, qui comprend des mesures spécifiques visant au développement durable de l'économie, de la société, des ressources et de l'environnement de la Chine et des propositions d'investissement destinées à répondre aux objectifs d'Action 21.

185. Honduras. L'initiative Capacités 21 aide les populations autochtones du Honduras à élaborer un cadre juridique et à renforcer les établissements ethniques dans les zones écologiquement fragiles. L'initiative aidera également le Honduras à mettre au point un plan de gestion intégrée des ressources qui conjugue des éléments des systèmes de gestion modernes et traditionnels.

186. Mozambique. Après plus de 10 ans de guerre, les premières élections démocratiques ont eu lieu au Mozambique en 1994. Un programme Capacités 21 a été conçu pour aider le pays à répondre à son besoin urgent de main-d'oeuvre efficace et qualifiée travaillant dans le domaine du développement durable. Une formation sera offerte à l'échelon du pays, de la province, du district et de la communauté. Cette initiative ouvrira la voie à l'intégration des politiques de développement durable dans le processus de planification et favorisera la participation des ONG et la sensibilisation du public.

187. Malawi. L'initiative Capacités 21 complète l'important programme de lutte contre la pauvreté lancé par le pays en renforçant la participation communautaire à l'application du plan d'action national pour l'environnement. L'objectif est de garantir que le développement durable deviendra un principe directeur du processus global de développement. Le processus engagé au Malawi va dans le sens de la politique de décentralisation menée par le Gouvernement et permettra d'instaurer une nouvelle structure de gestion au niveau du district.

188. Viet Nam. L'initiative Capacités 21 aide le Viet Nam à renforcer sa capacité nationale à intégrer les questions du développement durable à sa planification du développement et des investissements, à un moment où le pays passe d'une économie planifiée à une économie mixte, orientée vers le marché.

189. L'un des aspects de la stratégie Capacités 21 consiste à aider les populations à accéder à l'information et à l'utiliser. Le programme du réseau pour un développement durable contribue à créer des réseaux nationaux fournissant un appui en matière d'information aux activités de développement. La CNUED a mis en évidence le rôle vital que joue l'information dans le développement, et ce programme contribue de manière essentielle à la mise en oeuvre d'Action 21. Il met l'accent sur la pleine participation des bénéficiaires à la mise en place des réseaux dès leur lancement. À la fin de 1994, il appuyait des activités dans 16 pays. Une étude indépendante menée en 1994 a approuvé le programme actuel et a recommandé qu'il soit poursuivi et

élargi. Le programme est pleinement intégré à d'autres activités Capacités 21, ce qui permet l'élaboration de grands programmes de renforcement des capacités au sein desquels l'information peut jouer son rôle essentiel.

190. Entre la mi-1992 et la fin de 1994, le PNUD a organisé 107 stages de formation sur les directives en matière de gestion de l'environnement, auxquels ont participé 111 pays, soit 2 800 personnes. Cette formation constitue l'un des programmes internationaux de formation les plus importants jamais exécutés par le PNUD.

191. Le bilan établi à la fin de 1994 met en évidence les points suivants : a) le PNUD doit continuer à appliquer la méthode de base qui consiste à étudier les aspects écologiques des projets et programmes à la lumière des directives en matière de gestion de l'environnement; b) la formation a non seulement permis de prendre la mesure des conséquences qu'elle peut avoir sur la formulation des programmes du PNUD, mais a également renforcé la capacité globale des pays à conduire leur propre évaluation écologique; c) le PNUD doit continuer à rechercher des moyens de garantir que la méthodologie des directives en matière de gestion de l'environnement est effectivement appliquée dans les politiques et procédures adoptées; et d) il faut établir une stratégie visant à poursuivre la formation sur la base des connaissances déjà acquises.

V. AUTRES GRANDS FONDS ET PROGRAMMES

A. Coopération technique entre pays en développement

192. Au cours de l'année 1994, le Groupe spécial de la CTPD s'est attaché à donner une orientation plus stratégique à ses activités en centrant les ressources spéciales du programme (RSP) sur des activités de grande portée menées aux niveaux régional et interrégional. C'est ainsi qu'en collaboration avec les bureaux régionaux pour l'Afrique et pour l'Asie et le Pacifique, il a activement aidé et participé au Forum Asie-Afrique tenu à Bandung (Indonésie) en décembre 1994 et au cours duquel ont été définis d'importants domaines où promouvoir l'échange de compétences techniques et de données d'expérience entre les pays d'Afrique et ceux de l'ANASE (Association des nations de l'Asie du Sud-Est). Le Groupe spécial s'est en outre appliqué à identifier des initiatives régionales visant à renforcer la coopération économique, dans le cadre des accords d'intégration existants et en dehors de ces structures.

193. La stratégie révisée vise de façon générale à intégrer la CTPD dans de vastes programmes de coopération économique entre pays en développement, comme le Programme d'action de Caracas, pour qu'elle serve le plus possible à assurer un développement humain durable. Dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial pour le développement social, de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et d'Habitat II, le Groupe spécial a appuyé un certain nombre d'initiatives visant à promouvoir un échange de compétences techniques et de données d'expérience entre pays en développement. C'est ainsi qu'en 1994, il a étroitement coopéré avec le Bureau de l'appui à l'élaboration des politiques et des programmes pour organiser des contacts entre pays de différentes régions afin qu'ils confrontent leurs expériences sur des formes d'urbanisme novatrices qui pourraient trouver une application pratique dans d'autres pays en développement. De même, le Groupe spécial a décidé le financement d'une étude

sur les nouveaux moyens qui pourraient être employés pour réformer les politiques économiques de façon à atténuer les répercussions sociales qu'ont généralement pour les femmes les programmes d'ajustement traditionnels; cette étude, menée en collaboration avec le Programme pour la femme et le développement et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), sera un important apport à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Le Groupe spécial a également resserré les liens du PNUD avec les gouvernements et avec les autres organismes spécialisés des Nations Unies pour promouvoir un programme dynamique de CTPD et il a jeté les bases d'une collaboration plus efficace avec les bureaux régionaux dans des domaines de fond, afin d'assurer l'intégration systématique de la CTPD dans les programmes et projets financés à partir des CIP.

194. Les activités de promotion de la CTPD financées à partir des RSP se sont réparties en 1994 en quatre sous-programmes : a) sensibilisation et information; b) adéquation des capacités aux besoins et réunions sur des questions spécifiques; c) études et évaluations; d) renforcement des capacités de CTPD.

195. Les activités visant à faire concorder les capacités avec les besoins, de même que l'analyse de sujets spécifiques, se sont concentrées sur des secteurs qui peuvent contribuer à un développement humain durable. Les premières ont été menées au Bangladesh (crédit et réduction de la pauvreté), au Myanmar (pêche côtière et dans les eaux intérieures/aquiculture), au Nigéria (agriculture et développement rural) et au Zimbabwe (exploitation minière). Ces consultations se sont chacune traduites en moyenne par plus de 200 accords bilatéraux de coopération technique entre les pays participants.

196. Des réunions consacrées à des sujets spécifiques ont été organisées dans toutes les régions, essentiellement pour favoriser les consultations et les échanges de savoir technique et de données d'expérience afin de permettre à un nombre croissant de pays en développement de reproduire chez eux les techniques et les méthodes adaptées à leur situation. Ces ateliers ont joué un rôle de catalyseur, servant à mobiliser des ressources pour des activités dans les divers domaines prévus.

197. Les activités de sensibilisation et d'information ont visé à enrichir le SOI/CTPD (Système d'orientation pour l'information en matière de CTPD), en affinant les données déjà recueillies sur les capacités institutionnelles des pays en développement et en facilitant, grâce à la mise au point et à la diffusion du progiciel SOI-LITE, l'accès de ces informations aux utilisateurs potentiels dans les services gouvernementaux, les bureaux nationaux du PNUD, les institutions spécialisées et les commissions économiques régionales des Nations Unies et les ONG.

198. Les activités relevant des deux autres sous-programmes – études et évaluations et renforcement des capacités de CTPD – portaient sur des domaines prioritaires du développement; on a notamment étudié le renforcement des capacités des institutions d'enseignement par la coopération interuniversitaire en matière de recherche et les technologies de production et de traitement des denrées alimentaires appliquées en Afrique aux fins de commercialisation, mené des consultations et effectué une étude en vue de l'établissement d'un cadre directeur qui permette d'améliorer la situation socio-économique des femmes, et

aidé à la mise au point d'un programme d'amélioration des pratiques en matière de santé. Le concours ainsi apporté a encore renforcé les arrangements de coordination et de jumelage et favorisé la liaison entre les centres d'excellence des pays en développement.

199. Conformément à sa fonction, le Groupe spécial de la CTPD a été chargé de coordonner au sein du PNUD le suivi du Programme d'action adopté par la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue à la Barbade en avril/mai 1994, et de faire avancer l'exécution du programme d'assistance technique en faveur de ces pays.

200. Les quatre sous-programmes ont eu pour effets conjugués d'étendre l'utilisation de CTPD grâce à des interventions stratégiques bien ciblées qui ont permis d'accroître les ressources et de reproduire des méthodes et techniques qui représentent bien des fois le montant des RSP qui ont servi à les produire. Les travaux de recensement des capacités exploitables face aux besoins ont non seulement abouti à des investissements mais ont également appris aux pays participants à mieux négocier et à mieux formuler les projets. De même, les ateliers et autres activités conçus pour promouvoir la CTPD allaient aussi dans le sens des objectifs de la coopération Sud-Sud tels que définis dans la résolution 1992/41 du Conseil économique et social, qui a demandé à tous ceux qui participent à l'action pour le développement "d'envisager en priorité" l'utilisation de la CTPD. Plusieurs des réunions ainsi organisées devraient largement aider les pays en développement à acquérir, par la suite, une plus grande autonomie de moyens.

B. Assistance humanitaire

201. Tout au long de 1994, le PNUD a continué à prendre une part active aux évaluations opérationnelles interinstitutions et à la formulation de politiques dans le cadre du Comité permanent interinstitutions et d'autres groupes de travail communs. Un groupe de travail mixte PNUD/HCR a été créé au second semestre pour renforcer la coopération dans les activités opérationnelles menées au niveau national, grâce à une meilleure planification régionale et à l'élaboration d'activités de programme communs. Le PNUD collabore étroitement aussi avec plusieurs départements du Secrétariat de l'ONU – Opérations de maintien de la paix, Affaires politiques et Affaires humanitaires – à l'analyse de la situation dans différents pays. Le fonctionnement des équipes des Nations Unies pour la gestion des opérations en cas de catastrophe s'est amélioré sous la direction du représentant résident, ce qui a largement contribué à renforcer la coordination dans les situations très instables ou critiques, et, partant, à resserrer la collaboration entre les Nations Unies et les ONG dans la planification et l'apport de l'assistance destinée aux pays touchés.

202. Des consultations dans l'ensemble des structures du PNUD, notamment la réunion mondiale des représentants résidents, ont abouti à des recommandations, appuyées sur l'étude détaillée du rôle du PNUD dans les conflits et les catastrophes, et le passage de la phase des secours à l'action de développement

(achevée en 1994), qui définissaient les responsabilités spécifiques du PNUD et les mesures qu'il doit prendre pour renforcer et rationaliser la fonction de premier plan qui est la sienne dans la continuité entre opérations de secours et activités de développement.

203. Avec le net élargissement de la programmation financée à l'aide des RSP destinées à la lutte contre les effets des catastrophes a été réalisée une vaste gamme d'activités concernant la planification préalable et toutes les phases du passage des secours à l'action de développement. Les projets soumis étaient dans l'ensemble nettement meilleurs que les années précédentes, ce qui témoigne d'une volonté plus ferme de la part des autorités nationales et d'une large collaboration entre les organismes des Nations Unies et les ONG. Des activités portant sur l'élaboration des projets ont aussi été lancées pour faciliter, dans les pays qui sortent à peine de situations d'urgence complexes dont ils subissent directement le contrecoup, le passage de la phase des secours à celles de la reconstruction, du redressement et de la réinstallation. La réalisation de ces activités devrait représenter jusqu'à la fin de 1995 une large part de la collaboration des Nations Unies avec ces pays.

204. Les 23 stages nationaux et sous-régionaux organisés dans le cadre du Programme de formation à la gestion des catastrophes ont permis de créer des mécanismes nationaux de planification préalable et de gestion avec un taux d'exécution des programmes supérieur de 50 % à celui de l'année précédente. En outre, deux stages/consultation régionaux, spécialement organisés à l'intention des coordonnateurs résidents et des représentants des institutions spécialisées, ont abouti à des recommandations pratiques sur la meilleure manière d'assurer la coordination et la gestion durant le passage de la phase des secours à celle des activités de développement, en particulier dans les pays devant faire face à des situations d'urgence complexes. Une évaluation approfondie du programme depuis sa création a été faite au second semestre; elle a permis de s'appuyer sur des bases solides pour développer cette entreprise et en faire un programme interinstitutions efficace en renforçant à l'intérieur des pays la coordination des activités des Nations Unies et en donnant aux pays les moyens de faire face aux catastrophes nationales et d'en atténuer les effets, y compris dans le cas où la situation est très instable.

C. Bureau des services d'achats interorganisations

205. La normalisation des articles d'usage courant s'est poursuivie en 1994; elle a été étendue non seulement aux véhicules à moteur et motocyclettes utilisés par les bureaux extérieurs, mais aussi au matériel de bureau et aux groupes électrogènes. L'objectif est de réduire le nombre de marques et de modèles, d'améliorer les modalités d'approvisionnement et d'instituer une économie d'échelle en lançant des appels d'offres internationaux pour des commandes basées sur les périodes d'achats annuels des Nations Unies. Le Bureau a commencé à établir des normes techniques écologiquement rationnelles et a lancé une campagne pour promouvoir l'idée de "bureau vert". La normalisation devrait permettre d'économiser directement 20 millions de dollars sur quelque 8 000 commandes, à quoi s'ajoutera l'avantage d'opérations administratives simplifiées et plus transparentes. Des catalogues indiquant les détails techniques et les prix des articles sont régulièrement mis à jour et diffusés; le catalogue informatique innove avec une section technique qui doit aider les

bureaux nationaux à s'informatiser en leur présentant les nouveaux outils disponibles, compte tenu des conditions de travail et des prestations escomptées. Le Bureau a assuré directement des services d'achats pour la communauté internationale des donateurs et les bureaux extérieurs et géré plus de 2 200 commandes d'une valeur totale de 48,3 millions de dollars, soit une augmentation de 9,5 % par rapport à l'année précédente.

206. À l'intention des nouveaux offices des Nations Unies ouverts dans les pays de l'ex-Union soviétique, on a constitué des ensembles modulaires de première installation, comprenant mobilier et matériel de bureau, fournitures, etc., en lançant des appels d'offres internationaux. Treize nouveaux bureaux ont ainsi été équipés, ce qui représente plus de 500 000 dollars d'économie pour le PNUD. En dépit de l'agitation politique et de la guerre civile, les livraisons groupées ont permis aux nouveaux bureaux d'être prêts à temps et dans de bonnes conditions pour commencer à opérer. Le Groupe consultatif mixte des politiques a adopté pour les locaux communs du système des Nations Unies une idée du Bureau, qui a équipé de modules standard quatre bureaux de pays en Afrique et les nouveaux locaux du PNUD et du Programme alimentaire mondial (PAM) à Genève.

207. Depuis plusieurs années, le Bureau aide les organismes des Nations Unies pour les questions d'assurances et négocie en leur nom des plans d'assurance-vie et d'assurance maladie pour a) les experts et les consultants, et b) les attachés de recherche, les stagiaires, les participants à des voyages d'études et à des conférences et, depuis 1994, le personnel national qui assure l'encadrement des projets. Ces plans, auxquels souscrivent un grand nombre d'organismes et de bureaux nationaux, ont assuré une couverture satisfaisante aux nombreuses catégories de personnel et ont mis l'ONU à l'abri des demandes d'indemnisation en cas de maladie, accident ou décès imputables au service. En 1994, ces plans respectifs ont permis à plus de 9 000 experts et consultants et à 7 000 autres personnes de s'assurer à des taux très compétitifs.

208. Le Bureau sert à la fois à coordonner les opérations d'achat du système des Nations Unies et à renseigner les fournisseurs de biens et services sur les questions commerciales. On estime que quelque 4 500 sociétés ou organisations ont été directement conseillées et qu'une trentaine de milliers de sociétés de par le monde ont été informées sur le marché que constituent les Nations Unies. En plus des services consultatifs qu'il a fournis à différentes sociétés, le Bureau a participé à des séminaires d'information, diffusé des renseignements sur les débouchés commerciaux dans les bulletins "Procurement Update" et "Development Business" et publié l'édition annuelle du Guide général des relations d'affaires en anglais, français et espagnol. "Procurement Update" a été diffusé électroniquement à partir du milieu de l'année, ce qui permet aux utilisateurs d'y avoir directement accès. Le but est d'étendre la répartition géographique des marchés des Nations Unies, surtout vers les pays en développement et les grands pays donateurs insuffisamment sollicités.

209. Pour développer les approvisionnements auprès des pays en développement, le Bureau a coopéré avec plus de 250 centres nationaux de liaison, tels les offices de promotion commerciale et les chambres de commerce, qui ont des contacts directs avec les milieux d'affaires locaux. Il a en outre appuyé des projets de coopération technique visant à identifier de nouveaux fournisseurs et a publié ou prépare des catalogues de pays pour la République de Corée, Singapour et

l'Égypte; d'autres projets sont en cours de négociation en Amérique latine et en Asie. Il s'est mis en relation avec les bureaux nationaux pour trouver de nouveaux fournisseurs et a fourni le logiciel permettant de répertorier ces sources d'approvisionnement dans la base de données commune prévue à cet effet.

210. Conformément au mandat que lui ont confié le Conseil d'administration et l'Assemblée générale, le Bureau s'est tout particulièrement attaché à promouvoir l'approvisionnement auprès de grands pays donateurs insuffisamment sollicités, à fournir des services consultatifs et des renseignements sur les conditions du marché, à recevoir des représentants de sociétés et à participer à des séminaires commerciaux. Ces activités sont efficacement complétées par le travail qu'accomplit le responsable de la gestion des projets détaché par le Bureau des services d'appui aux projets pour gérer les fonds affectés à la rémunération des consultants des pays nordiques. Le Bureau a appuyé des initiatives spéciales : le plan d'élargissement de la participation de la Norvège aux marchés multilatéraux, une étude menée par la Suède sur les flux inverses et la foire des fournisseurs organisée en juin 1994 à Copenhague en étroite coopération avec l'UNICEF et le Conseil suédois du commerce. Des séminaires d'information ont été organisés au Danemark, en Finlande, en Norvège et en Suède avec, notamment, l'UNICEF, le Bureau des services d'appui aux projets, le HCR, le PAM et l'ONUDI. Les fournisseurs potentiels dans ces pays sont recensés et ces indications transmises aux organismes des Nations Unies et aux bureaux nationaux. Des catalogues à jour concernant le Danemark, la Finlande et la Norvège ont été publiés en 1994, et ceux qui sont consacrés aux Pays-Bas et à la Suède sont en cours d'élaboration.

211. Le Bureau tient et actualise la base de données commune sur les fournisseurs en coopération avec les institutions spécialisées. Les bureaux nationaux s'étant vu confier des responsabilités accrues en matière d'achat, des données à jour leur ont été transmises à tous. Les biens et services sont classés selon le Système commun de codification des Nations Unies, ce qui facilite la consultation de la base de données; ce système est à présent utilisé par la majorité des organismes des Nations Unies et la Banque mondiale. Les correspondances entre ce Système commun, le Système harmonisé établi par le Conseil de coopération douanière, la Classification type pour le commerce international (CTCI) et la terminologie de la Communauté européenne en matière d'achats ont été établies et des discussions concernant des approvisionnements pour les opérations de paix des Nations Unies sont en cours avec l'OTAN.

212. Les opérations de secours d'urgence des Nations Unies engloutissent de plus en plus de ressources. Les caractéristiques techniques du matériel requis dans les premiers temps suivant une catastrophe ont été fixées, dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, avec le Département des affaires humanitaires et des organisations humanitaires, appartenant ou non aux Nations Unies. Des sondages, dans toutes les régions du monde, en particulier dans les pays en développement et dans les grands pays donateurs insuffisamment sollicités, ont permis de présélectionner des fournisseurs de matériel de télécommunication, de moyens de logement et d'abris et de matériel d'adduction d'eau. Les informations recueillies ont été évaluées et systématisées, pour les rendre immédiatement accessibles, dans une base de données sur le matériel de secours d'urgence (DIRE), où sont notamment répertoriés les fournisseurs et les stocks du monde entier, les quantités

immédiatement disponibles et des prix indicatifs. Cet instrument, qui deviendra opérationnel en 1995, permettra notamment aux bureaux nationaux de mieux coordonner les secours d'urgence. Le matériel nécessaire pour les personnes handicapées pendant la phase de réorganisation est classé dans une catégorie à part.

213. Le Bureau a établi, en vue des achats annuels du système des Nations Unies à l'intention du Conseil d'administration du PNUD et du Conseil économique et social, des rapports chiffrés et renseignant sur des éléments de coopération technique comme les experts, les consultants et les bourses. Il a longuement consulté les institutions spécialisées et certains donateurs pour assurer l'utilité des données et définir une façon plus simple de les recueillir.

214. La position stratégique que le Bureau occupe, de par son implantation au Danemark, vis-à-vis des grands pays donateurs nordiques, a été renforcée grâce au détachement par la Division des affaires publiques, d'un fonctionnaire de l'information qui a aidé à élargir les relations publiques : c'est ainsi qu'une bonne cinquantaine d'articles sur le Bureau sont parus dans la presse nordique, contribuant à mieux faire connaître le PNUD auprès de cet important groupe de pays donateurs. Les publications du PNUD ont été diffusées par le Bureau, qui a également fait imprimer par les ateliers du Secrétariat, notamment, des exemplaires préliminaires du Rapport sur le développement humain de 1994 à l'intention des pays nordiques.

D. Bureau des services d'appui aux projets

215. En 1994, le Bureau des services d'appui aux projets (BSP) a donné la priorité aux initiatives suivantes : a) entreprendre un exercice de planification visant à simplifier encore le fonctionnement et les opérations internes du Bureau, dans le but d'améliorer sa compétitivité; b) poursuivre l'expérience pilote de décentralisation en confiant certaines responsabilités aux pays en développement; c) aider le Conseil d'administration à poursuivre son examen du statut du Bureau, en lui fournissant la documentation nécessaire. Le Bureau s'est acquitté de ces tâches, tout en continuant de fournir des services de développement aux pays où des programmes sont en cours, principalement pour le compte du PNUD.

216. En 1994, les dépenses du BSP au titre des projets se sont élevées au total à 403 millions de dollars, montant presque identique à celui de 1993. Toutefois, le BSP n'a approuvé de nouveaux projets qu'à hauteur de 314 millions de dollars (ressources de base du PNUD - 133 millions; fonds d'affectation spéciale du PNUD et autres - 89 millions; contrats de services de gestion - 92 millions), contre 463 millions en 1993. La diminution la plus forte touche deux sources de financement, les ressources de base du PNUD et les contrats de services de gestion, et s'explique en partie au moins par les incertitudes qui pèsent sur le Bureau, dans l'attente de la décision du Conseil d'administration.

217. En 1994, le Bureau a signé 69 accords interinstitutions d'un montant de 4,5 millions de dollars. Le PNUD et le Bureau ont conclu 37 nouveaux contrats de services de gestion, dont 22 grâce à des ressources provenant de prêts ou de crédits consentis par des banques de développement (Banque mondiale et Banque

interaméricaine de développement); Fonds international de développement agricole (FIDA); et 9 à l'aide de fonds fournis par des donateurs bilatéraux ou par les gouvernements bénéficiaires eux-mêmes.

218. En 1994, le Bureau a signé avec des sociétés et établissements privés, semi-privés ou publics les plus compétitifs 1 044 contrats d'une valeur totale de 80,5 millions de dollars, ainsi que 115 avenants d'un montant total de 3 millions. En ce qui concerne le personnel affecté aux projets, le Bureau a employé 1 976 consultants recrutés sur le plan international, 2 364 administrateurs recrutés sur le plan national, ainsi que 406 experts recrutés sur le plan international et 2 411 agents locaux pour les services d'appui. En outre, 5 411 personnes au total ont bénéficié d'une formation, grâce à des bourses individuelles de perfectionnement (327), à des voyages d'études (118), en assistant à des conférences (72), ou en suivant des stages nationaux (4 894).

219. Le montant total des achats de fournitures et de matériel pour les projets du BSP est estimé à 41 millions de dollars en 1994 (non compris le Programme japonais d'achats), ce qui représente une diminution de 6,5 % par rapport à 1993. En outre, des achats de produits d'une valeur de 86 millions de dollars (soit 54 % de plus que l'an dernier) ont été effectués au titre du Programme japonais d'achats hors projets.

220. À sa session annuelle de 1994, le Conseil d'administration a adopté la décision 94/12, dans laquelle il a notamment recommandé à l'Assemblée générale que le Bureau devienne une entité distincte et identifiable, en association avec le PNUD et les autres organismes opérationnels de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil a également approuvé la recommandation du Secrétaire général tendant à créer un Comité de coordination de la gestion et un Groupe consultatif d'utilisateurs du Bureau des services d'appui aux projets.

221. À la demande du Conseil d'administration, le Bureau a également établi divers documents dont : a) un rapport sur les moyens de faire du Bureau des services d'appui aux projets une entité distincte et identifiable; b) des recommandations concernant le rôle, la composition et les fonctions du Comité de coordination de la gestion et du Groupe consultatif d'utilisateurs; c) le règlement financier qui régira les activités du Bureau; et d) un rapport sur la compétence et les objectifs de ce dernier. Dans sa décision 94/32, le Conseil d'administration a approuvé la création du Bureau des services d'appui aux projets à compter du 1er janvier 1995.

222. En novembre 1994, le Comité de coordination de la gestion s'est réuni pour la première fois et a commencé à fournir au Bureau des conseils opérationnels et de gestion. Présidé par l'Administrateur, le Comité se compose du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion et du Secrétaire général adjoint aux services d'appui et de gestion pour le développement. On prévoit que le Comité aidera le Bureau à garder séparées ses fonctions de financement, de coordination, d'appui technique et d'exécution, tout en l'encourageant à les coordonner, ce qui devrait permettre d'éviter les chevauchements et d'améliorer la complémentarité des services fournis aux pays où des programmes sont en cours.

223. De cette façon, le BSP continuera de travailler par l'intermédiaire du réseau de bureaux extérieurs du PNUD et de s'appuyer sur les services administratifs du PNUD, au siège et dans les bureaux extérieurs. Les coordonnateurs résidents seront chargés d'assurer la coordination d'ensemble des opérations du Bureau au niveau national.

E. Programme d'assistance au peuple palestinien

224. L'activité du Programme d'assistance au peuple palestinien a plus que doublé en 1994. Le Programme s'est surtout employé à renforcer les nouvelles institutions palestiniennes et à créer des emplois dans les territoires occupés. En outre, et en étroite collaboration avec le Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés, il a entrepris de stimuler considérablement les investissements publics et privés dans la région, en vue de créer des emplois nouveaux et durables, ainsi que de mettre en place l'infrastructure nécessaire au développement du commerce et des exportations.

225. Les dépenses du Programme sont passées d'un demi-million de dollars par an à l'origine à plus de 25 millions en 1994. Ces dernières années, les ressources et activités propres du PNUD ont été complétées par des contributions de divers donateurs, dont le Canada, les États-Unis, l'Italie, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Tunisie, par des organisations telles que le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies, et par des accords de partenariat avec des organismes tels qu'UNIFEM et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU).

226. En raison des relations de travail qu'il entretient depuis longtemps avec toutes les parties dans la région, notamment Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), le Programme a pu mettre en place des mécanismes pleinement transparents et fiables qui peuvent être facilement et rapidement utilisés par les donateurs pour financer plus facilement l'assistance au développement. Cette assistance revêt une importance vitale pour le développement social et économique dont dépendent la paix et la stabilité.

227. Grâce à son expérience, le PNUD peut également fournir plus rapidement au peuple palestinien l'assistance d'urgence au développement dont il a besoin, notamment dans le cadre de projets indispensables d'infrastructure, à exécuter dans un délai de six mois à un an. C'est ainsi que, récemment, il a financé en trois semaines et à hauteur de 8 millions de dollars, le projet d'amélioration de l'environnement Nettoyage de Gaza, qui emploie 5 000 chômeurs. La deuxième phase de cette initiative, qui vise à faire travailler 20 000 Palestiniens à l'amélioration de l'environnement, a été lancée en novembre 1994.

228. Sous les auspices du Programme d'assistance au peuple palestinien, le PNUD a :

a) Construit des réseaux et des systèmes de collecte des eaux usées dans le nord de la bande de Gaza;

b) Mis à la disposition des agriculteurs de Gaza du matériel et des méthodes d'irrigation modernes;

c) Construit des réseaux d'approvisionnement en eau, desservant 500 000 habitants des zones urbaines et rurales de Cisjordanie et de Gaza;

d) Fourni une coopération technique aux municipalités palestiniennes;

e) Apporté une assistance et consenti des prêts, en vue de développer l'industrie et le commerce;

f) Construit des installations de stockage frigorifique et de conditionnement afin de venir en aide aux grossistes en légumes et d'appuyer l'industrie de la pêche;

g) Construit des écoles et des foyers de jeunes dans les zones défavorisées;

h) Oeuvré en faveur de l'intégration des femmes dans la société palestinienne;

i) Formé des médecins et des agents sanitaires dans l'ensemble des territoires occupés;

j) Construit et équipé des installations sanitaires en Cisjordanie et dans la bande de Gaza;

k) Lancé un projet de développement rural intégré;

l) Facilité la formation d'un groupe d'études national sur les ressources en eau dans le cadre du Programme d'action dans le domaine des ressources en eau.
